Assemblée Législative
QUEBEC

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLII. EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, SAMEDI MATIN, 11 SEPTEMBRE 1869. No. 3.

Acte concernant la Faillite 1864

No. 2261.

Dans l'affaire de

HENRY CHAPMAN, JOHN COWAN & WALTER WOUHAM, tous trois de la Cité et District de Montréal, Marchands et associés, faisant affaires en société comme tels à Montréal susdit sous les nom et raison sociale de "HENRY CHAPMAN & COMPANY," *Demandeurs.*

vs.

WILLIAM DELANEY ET ARTHUR DELANEY, tous deux du même lieu, Commerçants et associés, ci-devant faisant affaires comme tels à Montréal susdit sous les nom et raison sociale de "WAND & DELANEY," *Défendeurs.*

Un bref de saisie a émané en cette cause.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Montréal, trentième jour d'Août 1869. 298

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

JAMES THOMPSON, de la Cité de Montréal, Meublier, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'il n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 31 août 1869—ds 289

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

DAME GENEVIÈVE AMIOT, épouse de J. P. Chagnon dit Larose, de Verchères, FAILLIE.

Avis est par le présent donné que la faillie susdite a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les six jours expirant MERCREDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement,
Montréal, 1er Sept. 1869. 300—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

WILLIAM MOSS, Commerçant, de la Cité de Montréal, FAILLI.

Une première feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au VINGT-UNIÈME jour de SEPTEMBRE courant inclusivement.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 2 Septembre 1869. 300 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

PIERRE M. DESJOURDY, FAILLI.

Le soussigné donne avis que MARDI, le 14 SEPTEMBRE courant à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, District de St. Hyacinthe, il vendra un terrain d'un arpent en superficie, situé en la dite Paroisse, au nord de la Rivière des Hurons, sur lequel se trouve érigé UN MOULIN A FARINE A DEUX MOULANGES EN BON ÉTAT, mu par un bon pouvoir d'eau.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 1er Septembre 1869.—300 n

Acte concernant la Faillite 1869

2297.

ELIZABETH JANE BEARD, de la Cité de Toronto, dans la Province d'Ontario, faisant commerce et affaires en la Cité de Montréal, sous les nom et raison sociale de E. BEARD & Co., comme marchands en général, *Demandeurs,*

vs.

GEORGE H. BARK, des dits Cité et District de Montréal, Commerçant de Charbon, *Défendeur.*

Un Bref de Saisie a émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Montréal, second jour de Septembre 1869.—301

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

HARKIN & CIE., de Montréal, FAILLIS.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au VINGT-UNIÈME jour de SEPTEMBRE courant.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 3 Septembre 1869. 302—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

JOHN CLARKE, de la Cité de Montréal, Epicier en gros et en détail, FAILLI.

Les créanciers du failli ci-dessus sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 1, Bâtisse Union, Rue St. François-Xavier, en la cité de Montréal, MARDI, le VINGT-UNIÈME jour de SEPTEMBRE courant, (1869), à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 4 Septembre 1869. 302—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

JOHN REID, Bonnetier, de Montréal, FAILLI.

Le failli a fait une cession de ses biens à moi, et les créanciers sont notifiés de se réunir aux place d'affaires et premisses du failli, 215, rue Notre-Dame, LUNDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE courant, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic par *interim.*

Montréal, 7 septembre 1869.—305 ds

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

CLARKE & CLAYTON, Montréal, FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, à la Bourse, rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, MERCREDI, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE, à TROIS heures P. M., pour l'examen des faillis et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

ROBERT WATSON,
Syndic.

Montréal, 8 septembre 1869,—2 ds

POT BARLEY

Reçu régulièrement des Moulins

ET A VENDRE

PAR D. J. CRAIG

26—Rue Foundling—26

26 Août. 294—um k

HUITRES FRAICHES EN CANICES

SCOTCH LING—de cette saison.

HARENG LOCHFINE—de cette saison.

W. D. McLaren,

247, Rue St. Laurent, coin (639) de la Rue Ste. Catherine.

2 Sept. 300—ds

HUILE DE PORTLAND

DE L'HUILE KEROSINE DE PORTLAND.

La seule qu'il y a dans la cité.

En vente au BARIL ou par GALLON.

W. D. McLaren,

247, Rue St. Laurent, coin (639) de la Rue Ste. Catherine.

2 Sept. 300—ds

PAVAGE EN ASPHALTE.

COMPOSITION PERFECTIONNEE.

MM. FRIGON & BERTRAND sont prêts à entreprendre toutes espèces de PAVAGES EN ASPHALTE pour TROTTOIRS, RUES, COURS, CAVES, etc.

L'Asphalte est supérieur à toute autre composition employée à ces fins et est pour les rues, d'une résistance qui défie toutes les rigueurs de la température. Appliquée aux caves, elle chasse la vermine pour toujours, ainsi que dans les cours.

Ouvrages faits aux prix les plus raisonnables. On produira des échantillons satisfaisants.

S'adresser par lettre à la Boite 227½, P.O., ou chez M. BERTRAND, No. 129, Rue Notre-Dame.

31 Août. 298—um k

J. A. LAPIERRE & Cie,

FABRICANTS DE CHAUSSURES,

Rue St. Paul, 403, Vis-à-vis la maison de Douane

Montréal, 14 Août. 284—tm k

HOTEL DU CANADA.

M. HONORÉ JEAN, de Cacouna, propriétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN'S HOTEL, informe sa nombreuse pratique et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA A MONTRÉAL, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patroniser, tout le comfort possible; sa table sera bien fournie et le service promptement et poliment fait; ses liqueurs et cigars seront toujours de première qualité.

HONORÉ JEAN,
Montréal.

6 septembre.—303

BLEU IMPÉRIAL LIQUIDE

DE

CHARLES MARTIN.

Ce BLEU est supérieur à tout autre bleu liquide, il est l'essence véritable du BLEU EN BOUTONS; il en a la couleur sans en posséder les falsifications nuisibles au linge. Il économise l'argent, le temps et le travail.

Prix en Bouteille......8 et 15 Sous.

Préparé par

Charles Martin,
131, Grande Rue St. Jacques.

17 Août. 286—um p

DEMENAGEMENT.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

DES

CITOYENS,

DEPARTEMENT DU FEU,

A TRANSFÉRÉ SES BUREAUX

AU

NO. 71, GRANDE RUE ST. JACQUES,

EN HAUT.

[Porte voisine de M. McGibbon.]

Cette Compagnie locale établie et supportée par un nombre considérable de Propriétaires et Marchands de la Ville, continue à prendre des RISQUES SUR FEU pour des Propriétés, Meubles et Immeubles de toute description, Loyers, &c., situés dans les limites de l'approvisionnement d'eau.

Bureau: No. 71, Rue St. Jacques.

GEORGE B. MUIR,
Gérant.

2 Sept. 300—um k

Avis Public.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES SERONT REÇUES AU

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

VILLAGE DU BASSIN DE CHAMBLY

JUSQU'AU

17 du présent Mois de Septembre

A 7 HEURES P. M.

POUR L'ERECTION ET LA CONSTRUCTION

D'UNE

Maison pour le Gardien de la Barrière No. 1 du Chemin de Péage de Longueuil à Chambly.

Pour les plans et devis de la dite maison, s'adresser au bureau du dit Conseil. Le Conseil ne sera pas obligé d'accepter la plus basse soumission ni même aucune.

C. B. DE GROSBOIS,
Maire.

Chambly, 6 septembre 1869.—305

L. S. COTÉ,

AVOCAT, L.L.B.,

29—Rue St. Vincent—29

—o—

M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.

Montréal, 2 Septembre 1869. 300—a k

CORPORATION DE MONTREAL

Grands et Petits Jurés.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'en vertu des dispositions de l'acte pour amender la loi concernant les Jurés et Jurys, passé à la première session du Parlement de la Province de Québec, le soussigné a fait faire un extrait du dernier rôle de cotisation ou d'évaluation maintenant en force dans la Cité de Montréal, indiquant les noms de toutes les personnes mentionnées sur le dit rôle, qui résident dans la dite cité et sont qualifiées pour être respectivement Grands et Petits Jurés; et qu'en vertu du dit acte, le dit extrait sera soumis au Conseil de la dite Cité, pour être approuvé à la prochaine séance trimestrielle du dit Conseil qui se tiendra les 13, 14 et 15 Septembre courant.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 1er Septembre 1869. 299 dx

CORPORATION DE MONTREAL.

AUX

LOCATAIRES D'EAU.

LES LOCATAIRES D'EAU sont par le présent notifiés que l'approvisionnement sera retiré sans distinction à tous ceux qui n'auront pas payé le ou avant

MERCREDI, LE 15 COURANT.

Par ordre,

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 1er Sept. 1869. 299

CORPORATION DE MONTREAL

Province de Québec,
District de Montréal.

IN RE

Le MAIRE, les ÉCHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal, Requérants de l'Expropriation dans la rue St. Christophe de cette Cité, aux fins d'élargir et de prolonger la dite rue.

Avis Public est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés, déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration, et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires, nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal, le vingtième jour d'août dernier, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir le prix d'évaluation et les frais qui seront encourus en raison de la dite expropriation dans la rue St. Christophe de cette cité, conformément aux actes de la Législature; et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:—Tous les terrains faisant face à la rue St. Christophe, des deux cotés de la dite rue, depuis la rue Mignonne jusqu'à la rue Dorchester, les terrains faisant encoignure y compris les terrains allant d'une rue à l'autre, ne seront pris qu'à une profondeur de soixante pieds; les terrains du côté nord-ouest de la rue Mignonne faisant face à la rue St. Christophe, compris dans la proportion de cent pieds de front par cent pieds de profondeur; aussi, les deux terrains du coté sud-est de la rue Dorchester, faisant face à la dite rue St. Christophe projetée, appartenant l'un aux Sœurs de la Miséricorde, l'autre à C. C. Larivière; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui seront spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée, tels qu'inscrits et établis au Rôle général des Cotisations fait immédiatement avant la période fixée pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de l'acte passé dans la 29e année du Règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions des divers actes concernant la Cité de Montréal et pour d'autres fins, sont:

97, RUE ST. CHRISTOPHE, Louis Malouin; 95, 93, 91, 89, do, Joseph Léveillé; 87, 85, do, Dr. Ed. Robillard; 83, 81, do, Jos. Léveillé; do, L. E. Morin; 65, do, Jos. Léveillé; 59, do Firmin Hétu; 57, do, Gilbert Hétu; 53, do, Louis St. Charles; 51 et 49, do, Joseph Raymond, Sr.; 47, 45, 43, 41, do, Joseph Christin; 39, 37, do, Edouard Mercier; 20, do Louis Papin; 28, do, Joseph Pigeon; 32 et 30, do, Charles Dubuc; 44 et 42, do, Alexis Brunet; 48 et 46, do, J. G. Tranchemontagne; 50, do, Capt. L. B. Voligny; 80, 82, 84, do, Révd. A. McDonald; do, Richard J. Devins; do, Louis Peltier; do, L. A. Jetté; do, A. Hudon; do, Jos. Pigeon; do, Jas. Thomas; do, J. Bte. Bourgeau; do, P. J. Beaudry; 270, 268, Rue Dorchester, C. C. Larivière; 266, do, Sœurs de la Miséricorde; 255, do, D. G. S. De Bonald; 265, 263, do, Hercule Ellis; Rue Ste. Catherine, Révd. A. McDonald; 430, do, Succession W. C. Coffin; 417, 419, do, François Soucisse; 424, do, Jos. Léveillé; 133, Rue Mignonne, Alfred Gariepy; 131, do, C. H. Lacroix; 127 do, Frs. Latreille; 120 et 222, do, Louis Malouin.

EN FOI DE QUOI nous avons apposé nos signatures aux présentes.

EDWIN ATWATER,
JOHN PRATT,
J. B. ROLLAND,
Commissaires.

CHAMBRE DES COMMISSAIRES,
Hôtel-de-Ville,

Montréal, ce troisième jour de Septembre mil huit cent soixante-neuf. 303

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Pays* à partir du six jusqu'au seize Septembre courant.

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec,
Cité de Montréal.

IN RE

Le MAIRE, les ÉCHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal, Requérants en expropriation dans la Rue Mignonne de cette Cité, aux fins de prolonger la dite rue.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du rapport des Commissaires soussignés, déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte de la 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés, dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre la Cour Supérieure de Montréal, le treizième jour de juillet dernier, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir le prix d'évaluation et les frais qui seront encourus en en raison de la dite expropriation dans la rue Mignonne de cette cité, conformément aux actes de la Législature; et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:—Tous les terrains faisant face à la rue Mignonne, depuis la rue Panet jusqu'au Chemin Papineau, les terrains faisant encoignure y compris; aussi, les terrains sur le côté sud-ouest du chemin Papineau, depuis la rue Mignonne jusqu'à une distance de quatre vingt quatre pieds des deux côtés de la dite rue Mignonne; aussi, le terrain sur le côté nord-est du chemin Papineau, à la proportion de deux cents vingt huit pieds de front sur quatre vingt quatre pieds de profondeur; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui seront spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels qu'inscrits et établis au Rôle général des Cotisations, fait immédiatement avant la période fixée pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de l'acte passé dans la 29e année du Règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal et pour d'autres fins, sont:

RUE MIGNONNE—A. Dagenais, 107; do, Dieudonné Cadotte, 101; do, Ant. Lamontagne, 93; do, Chs. Lamontagne, 87, 89, 91; do, J. Bte. Renaud; do, A. Lachapelle, 75; do, P. Payette, 73; do, P. Payette dit St. Amour; do, succession James Logan, 55; do, Firmin Hétu; do, Wm. Booth; do, Desiré Fisette; do, D. Roy; do, Jos. Morin; do, succession James Logan; do, F. X. Roy; do, P. S. Beaudoin; do, Aug. Labelle; do A. Quintal; do, Jos. Bélanger, do, Jos. Quevillon, 66; do, Stanislas Desjardins, 70; do, Stanislas Brunet, 72 et 71; do, Jos. Etienne, 76 et 78; do, Jos. Bleau, 84; do, Jos. Maheu, 88 et 90; do, Damase Pariseau, 96; do, Jos. Lamontag, 93; do, Treffié Bleau, 100; do, J. Bte. Pelletier, 110; do, Jos. Pigeon; do, Jos. Baillargeon, 150; Chemin Papineau, F. X. A. Coutu, 151; do, Denis Gorman, 160; do, Mademoiselle Hall; do, Commissaire du Cimetière.

En foi de quoi, nous avons apposé nos signatures.

D. MASSON,
EDWIN ATWATER,
BENJ. COMTE,
Commissaires.

CHAMBRE DES COMMISSAIRES,
HOTEL-DE-VILLE.

Montréal, ce trentième jour d'août mil huit cent soixante et neuf. 299

CORPORATION DE MONTREAL.

HARDES D'HIVER POUR LA POLICE.

Des SOUMISSIONS, adressées au soussigné, seront reçues à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à LUNDI, le 20 courant, à MIDI, pour les articles suivants de Hardes d'Hiver pour la Police de la Cité, savoir:

130 Paires Pantalons,
130 " Bottes,
130 " Mitaines,
130 Casques.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 10 Septembre 1869. 21

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS AUX ÉPICIERS.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que TOUS ÉPICIERS qui seront trouvés APRÈS CETTE DATE vendant des liqueurs spiritueuses SANS LICENSE, seront poursuivis suivant la loi et qu'à l'avenir le Bureau des Présidents ne fera la remise d'aucune amende imposée pour toute telle vente de liqueurs spiritueuses.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 10 Sept. 1869. 2—ds c

50,000 Dollars.

On demande à emprunter $50,000 par sommes de $2,000 et au-dessus, sur propriétés foncières. Première hypothèque.

S'adresser à

A. M. CHARDONNEAU,
51, Grande rue St. Jacques,
Bâ du *Herald.*

10 août—280 m k

EMPLACEMENT A VENDRE.

UN GRAND TERRAIN avec une Maison en Bois couverte en Tôle à deux étages, et quatre logements, situé sur la Rue Barré, No. 82.

Toutes les dépendances sont en bon ordre. Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux.

7 Septembre. 304—ds p

Maison à Vendre.

Cette belle Résidence Privée, située dans un site si agréable, No. 262, rue Lagauchetière, près la rue St. Hubert. En excellente condition, contenant une chambre de bain avec cabinet, Gaz, &c., &c., et est encore embellie par l'ombrage d'arbres superbes plantés en face, avec intérieur fourni de toutes les commodités modernes.

Conditions faciles. Titres parfaits.

H. H. GEDDES,
Agents d'Immeubles et de Placements,
32, Rue St. Jacques.

6 sept.—304 s k

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE. Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.,
63, rue St. François-Xavier.

1 octobre—21J

A VENDRE

A LA POINTE AUX TREMBLES UNE MAISON A DEUX ÉTAGES, agréablement située au centre du Village, ci-devant occupée comme Boulangerie. Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux à

J. B. DUBREUIL.

2 Septembre. 300—um c p

A LOUER

A la COTE ST. LUC, une magnifique TERRE, avec une MAISON, deux Vergers, Grange, &c., le tout en bon ordre. Possession au 1er octobre. Conditions faciles.

S'adresser à

JOS. VERSAILLES,
92, rue Albert.

4 août—275

A VENDRE

PLUSIEURS BONNES TERRES sur le Fleuve St. Laurent, Paroisse de la Longue Pointe, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont commuées.

TROIS MAGNIFIQUES LOTS de 6, 5 et 4 arpents, sur le Fleuve St. Laurent, Longue-Pointe, à un mille de la ville.

UNE BELLE TERRE, aux Rapides de Chambly, avec une MAISON en brique a deux étages de première classe, Grange, Étable, &c.

UNE SUPERBE TERRE à St. Hubert, de 250 arpents.

TROIS AUTRES BELLES TERRES à St. Laurent, trois milles de la ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

HENRY J. MEYER, Notaire.
North British Chambers, rue de l'Hôpital,

275—r Montréal.

A VENDRE

LA RESIDENCE actuelle de LOUIS LAVOIE, ST. MARTIN, Ile Jésus, avec plusieurs belles terres, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons.

Conditions libérales et très avantageuses.

S'adresser à

LS. BELANGER.

A Montréal à S. PREVOST ou à J. K. ADAMS.

8 Juin 1869. 227—c j

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 339, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à

WELCH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite rue St. Jacques.

7 avril—176 B

A VENDRE

La propriété des HÉRITIERS PELTIER, 39, rue St. Antoine, couvrant une superficie de 12,315 pieds, avec une bonne Maison en Brique et autres bâtisses, tel que démontré sur le plan, sujet à être examiné à mon bureau, 31, rue St. Pierre, où les conditions de vente peuvent être obtenues.

D. MASSON,
Administrateur.

Montréal, 25 août 1869.—293 m k

A VENDRE

DEUX MAGNIFIQUES TERRAINS sur la Rue St. Denis, près l'Eglise St. Jacques, contenant chacun 25 pieds de front sur 125 pieds de profondeur avec ruelle en commun derrière.

Terrain commué. Conditions faciles.

S'adresser à

H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 89, Rue St. François-Xavier.

7 avril. 176—j k

INOUI! INOUI!!

Un Terrain, comprenant 462 Lots de 40 pieds de front x 75 à 100 pieds,

A VENDRE

A

2 CENTS PAR PIED SEULEMENT

en dehors des limites de la ville, adjoignant le Dépôt de la Cie des Chars Urbains à Hochelaga.

H. LIONAIS,
18, Rue Cadieux,
ou 30, Rue St. Gabriel.

22 juin—239

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre,

LA DISTILLERIE sur la Rue Jacques-Cartier, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE.

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où l'on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.

8 Juillet. 252

TERRAIN A VENDRE.

Un EMPLACEMENT d'un arpent, situé dans la paroisse de St. Martin convenable pour le jardinage et le commerce. Il y a une bonne maison dessus érigée.

Conditions faciles. S'adresser à

N. BRISBOIS,
Cultivateur du lieu.

St. Martin, 21 août—291 m p

Ecole de Médecine et de Chirurgie,

FACULTÉ DE MÉDECINE

DE

L'UNIVERTITE VICTORIA,

MONTRÉAL.

Les COURS de cette Institution commenceront MARDI, le 5 OCTOBRE prochain.

Par ordre,

HECTOR PELTIER, M. D., EDIN.,
Sec. Trés. E. M. C. M.

Montréal, 11 Août 1869—284 l c

Ecole Normale Jacques-Cartier.

La rentrée des élèves aura lieu LUNDI, le 20 SEPTEMBRE courant, à 5 heures p. m. Les élèves doivent:

1er. Payer le premier quartier d'avance.
2e. Produire l'acte de leur Baptême.
3e. Avoir le Costume de l'Ecole.

6 sept.—1 303

Académie Commerciale Catholique de Montréal

RUE COTTE, Nos. 31 et 33.

La réouverture des classes aura lieu MERCREDI, le PREMIER SEPTEMBRE prochain.

CONDITIONS:

Le prix de l'enseignement dans chaque année du cours est payable par mois, du 1er au 15, et d'avance.

Première année du cours	$1.00	par mois
Deuxième "	1.50	"
Troisième "	2.00	"
Quatrième "	2.50	"
Cinquième "	3.00	"

Une réduction de 25 centins par mois sera faite aux parents qui paieront par trimestre ou qui auront deux ou plusieurs enfants à l'Ecole, ainsi qu'à ceux qui appartiennent à quelques-unes des sociétés de bienveillance de Montréal.

Une addition de 25 centins par mois sera faite, au contraire, à ceux qui ne paieront pas leur compte dans les premiers quinze jours de chaque mois.

Tous les mois, les parents recevront un bulletin constatant la conduite, le travail et le succès de leurs enfants.

L'Académie Commerciale a pour but spécial de préparer les élèves qui suivent ses cours à toutes les branches du commerce et de l'industrie.

Le grand nombre des Canadiens et des Anglais qui la fréquentent constamment, en fait une des écoles les plus favorables à l'étude pratique de la langue française et de la langue anglaise qui sont enseignées par des nationaux de chaque langue.

Pour toutes les particularités, s'adresser au Principal, à l'Academie, Rue Cotté, No. 31,

De 8 heures à 10 heures A. M.
" 1 " 2 P. M.

U. E. ARCHAMBAULT,
Principal.

Montréal, 21 août 1869—291 ts k

Ecole Modèle d'Elite de Montréal

NOS. 6, 8 ET 10, RUE ST. CONSTANT.

La réouverture des classes à cette école se fera LUNDI, le TRENTIÈME jour d'AOUT courant, à 9 hs. A. M.

L'on y donne une éducation saine, tant anglaise que française, commerciale et mathématique, à un prix des plus modérés.

Les parents qui désirent envoyer leurs enfants à cette école, sont priés d'y aller faire sous peu leur application.

WM. DORAN,
Principal.

292—dm k

Collége Commercial de Montréal

DE

BRYANT, STRATTON & TASKER

COIN DE LA

Rue Notre-Dame et de la Place d'Armes

Le Cours d'Instruction qui embrasse toutes les branches nécessaires d'une éducation toute commerciale, comprenant la Tenue des Livres, l'Ecriture, l'Arithmétique Commerciale et Mentale, le Français et l'Anglais y est spécialement préparé pour les jeunes gens et les enfants qui se disposent à entrer dans le commerce ainsi que pour ceux qui désirent avoir des situations soit comme Teneurs de Livres, Comptables, &c.

La Télégraphie et la phonographie sont aussi enseignées à ceux qui désirent apprendre ces deux branches.

Les classes du soir offrent l'avantage aux élèves d'y assister soit le jour ou le soir, ou aux deux classes si on le désire.

Un élève possédant un certificat du Collége Commercial de Montréal, peut suivre les cours du même Collége à Toronto et dans les principales villes des Etats-Unis.

L'on peut se procurer des circulaires contenant toutes les informations désirables en s'adressant soit par lettre ou personnellement à

J. TASKER, Principal.

19 Août. 287—um k

L'ACADÉMIE ANGLAISE ET FRANCAISE

DE

MADAME O. H. E. CLARKE

POUR LES DEMOISELLES

NO. 30, RUE ST. DENIS, PRÈS DU CARRÉ VIGER

Recommencera son Cours d'Études

MERCREDI, 1er SEPTEMBRE PROCHAIN

25 août 1869. 293

ACADÉMIE CLARKE,

No. 32, Rue St. Denis, près du Carré Viger.

Education Commerciale Anglaise et Française.

Les Classes de cet établissement recommenceront leurs Cours d'Études

MERCREDI, LE 1er SEPTEMBRE PROCHAIN.

25 août 1869. - cs 293

COLLÉGE

DES

MEDECINS ET CHIRURGIENS

DU

BAS-CANADA.

L'ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE du Bureau des Gouverneurs du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, pour les EXAMENS, se tiendra à QUÉBEC, MARDI, le DOUZE OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M.

Les Candidats sont requis de remettre leurs certificats à l'un des Secrétaires au moins dix jours avant l'Assemblée, ainsi que les honoraires, qui deviendront dûs dans le cas d'un examen satisfaisant. Ils devront fournir la preuve qu'ils possèdent une connaissance suffisante, d'Histoire, de Mathématiques, de Géographie et de Physique; ainsi que des langues Latine, Française et Anglaise.

J. P. ROTTOT, M. D.,
R. H. RUSSELL, M. D., EDIN.,
Secrétaires.

Montréal, 7 Septembre 1869—301 t c

UNIVERSITÉ McGILL,

MONTREAL.

Changement de Temps.

Les Classes de la FACULTÉ DE MÉDECINE commenceront MARDI, le 5 OCTOBRE, au lieu du 2 NOVEMBRE, comme annoncé précédemment.

Les Examens d'Immatriculation auront lieu le PREMIER SAMEDI D'OCTOBRE, et le DERNIER SAMEDI de MARS de l'année prochaine.

GEO. W. CAMPBELL, A.M., M.D.,
DOYEN DE LA FACULTÉ.

9 août—ss k 279

AVIS.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu JOSEPH H. DALEY, agent d'émigration, voudront bien les présenter, dûment certifiées, et toutes personnes endettées envers la dite succession, sont requises de venir payer immédiatement au soussigné.

JOHN J. DALEY,
Boîte 43, B. P.

Montréal 30 août 1869.—297 si

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

LE FILS DU BATTEUR D'OR.

SECONDE PARTIE.

XII.

(SUITE.)

Christine laissa échapper un profond soupir, et, tendant au marquis de Langallerie sa main glacée:

—Je vous pardonne vos outrages, je vous crois sincère dans votre désir de me sauver, mais ce faux comte flotentin a ma parole. Un gentilhomme ne saurait me conseiller sérieusement d'y manquer.

Le Chasseur d'hommes fut vaincu par cette logique inflexible: d'ailleurs, il n'était pas doué d'un esprit subtil en arguties, et le sang qui empourprait ses larges joues, ne lui inspirait que des idées confuses et violentes.

Gorju, satisfait de la tournure que prenait cette scène, dit alors à Zorah: Mignonne, laissez-moi seul avec cet embassadeur malheureux. Votre présence devient inutile.

La Bohémienne prit par la main mademoiselle de Thornstein, qui se laissait machinalement conduire, mais, profitant d'un instant où l'attention de Gorju était occupée par une attaque sournoise de Roland, elle effleura de la main la casaque du marquis et lui souffla ces mots:—Hardi Chasseur, ne soyez pas fou à demi et sauvez la belle de force!

Cette étincelle mit le feu à la colère du gros gentilhomme.

—Je vous défends de sortir de la chapelle, cria-t il aux deux femmes.

Zorah s'arrêta:

—Tu sais, mignonne, dit doucement Gorju, la peine qui suit toute désobéissance aux ordres de l'abbé des Pauvre.

La Bohémienne n'osa résister et disparut aussitôt par la porte latérale avec sa pâle compagne.

—Ventre-saint-gris! jura le Chasseur d'hommes, il y a ordres du roi! Dussé-je y périr, il me faut à l'instant les prisonnières. C'est toi qui dégageras la fiancée de l'imprudente parole que tu lui as arrachée et qu'elle respecte si niaisement dans sa loyauté de jeune fille, ou je te fais l'honneur d'un combat héroïque avec mes chiens.

L'abbé des Pauvres se croisa dédaigneusement les bras:

—Fanfaron, répondit-il, c'est toi qui tout à l'heure, seras trop heureux de m'abandonner ces femmes, de déchirer l'ordre du roi et de me demander grâce. Ah! tu as cru vaincre Gorju en ruse et en stratagème, triple fou, tu as cru le traquer à sa propre table, dans son territoire, au milieu de ses compagnons! Ouvre donc les yeux et regarde.

Le Chasseur d'hommes, furieux de cette outrecuidance, allait faire signe à ses chiens de s'élancer sur le misérable, lorsqu'il resta stupéfait à la vue d'un spectacle étrange et inattendu.

—Si tu as des chiens pour m'attaquer, j'ai des tonneaux pour me défendre, poursuivit l'abbé des Pauvres en frappant trois coups dans ses mains.

A ce signal, le marquis vit les tonneaux échelonnés sur les marches du chœur et encombrant la nef, s'agiter, fourmiller et s'entrechoquer comme s'ils eussent été doués d'une force surnaturelle. Il crut être le jouet d'un cauchemar. Ces tonneaux marchaient vers sa meute, qui reculait, terrifiée, avec des grognements lamentables. Épouvanté, il se demandait déjà s'il n'assistait pas à une scène de magie et de sorcellerie, lorsque, de chaque tonneau, surgit une face hideuse et grimaçante, aux cheveux crépus, lorsqu'au-dessus de chaque visage menaçant brillèrent des couteaux, des stylets et des épées, lorsque des cris sauvages jaillirent de toutes ces bouches avinées.

XIII.

A la lueur funèbre des lampes, c'était un effrayant tableau que cette légion de Bohémiens, de contrebandiers et de pauvres, qui, après être restés silencieusement tapis au fond de ces tonneaux à l'aspect débonnaire, faisait tout à coup explosion et allait entourer, comme une marée vivante, l'ennemi isolé qui se croyait sûr de la victoire.

Les ricanements sinistres qui éclataient dans cette foule eussent fait frissonner un homme moins audacieux que le marquis de Langallerie, mais le sentiment de l'horrible réalité lui rendit, au contraire, tout son courage.

Certes, il se crut perdu, mais il résolut de mourir vaillamment en se choisissant une sanglante et glorieuse hécatombe parmi cette cohue difforme, grotesque, sardonique, ivre, qui grouillait et se multipliait sans cesse au fond de la chapelle.

La retraite de la meute avait dégagé l'abbé des Pauvres. Debout, au milieu du chœur, arrêtant, du geste, la marche fantastique de ses tonneaux armés, il dit d'une voix clémente à son ennemi:

—Eh bien, marquis Gaspard, t'avoues-tu vaincu? Demandes-tu merci? Je t'offre encore des conditions honorables! Je veux être ton adversaire généreux. Mets bas tes armes, et livre nous tes chiens, qui peuvent être utiles à nos contrebandiers, et je te laisse libre de sortir de l'abbaye.—Non! répliqua froidement le colosse, en regardant fixement la tourbe déguenillée qui allait se ruer sur lui, tant que mon couteau de chasse ne sera pas brisé dans ma main, tant qu'un de mes chiens obéira à ma voix, tant que mes yeux pourront compter mes ennemis, je ne déserterai pas mon honneur et je ne souillerai pas mon nom par une lâcheté.

En même temps il courut s'adosser contre l'énorme pilier de l'ancien portique du chœur, qui restait encore debout, et, s'y adossant en arc-boutant ses jambes de Titan, il fit ranger ses chiens autour de lui, l'épée d'une main, le couteau de l'autre, il attendit l'attaque des Pauvres.

—Gervais! dit l'abbé, que tes Bohèmes ramassent des pierres et lapident ces chiens hurleurs! Que les déserteurs et les contrebandiers poussent au gentilhomme, la pointe en avant!

Cette stratégie ne réussit que médiocrement. Les gens d'Egypte n'avaient pas eu le temps de courir aux décombres, que déjà les chiens les plus vigoureux leur avaient sauté à la gorge, et ceux des assaillants qui se hasardèrent à portée de la terrible épée du colosse furent désarmés, blessés et forcés de reculer.—Pauvre gibier! dit le vainqueur en les provoquant d'un regard railleur.

Gorju dissimula son dépit sous un rire goguenard:

—Vraiment, nous sommes fous de risquer le sang de nos frères pour venir à bout d'un enragé que nous pouvons arquebuser tranquillement à distance. Mieux que cela, mes Pauvres, jetez de la paille enflammée dans les tonneaux et roulez ces bûchers contre l'ennemi. Nous aurons la joie d'un auto-da-fé, dont le Chasseur d'hommes et sa meute auront peine à se tirer sains et saufs, à moins d'un miracle spécial de saint Hubert. Le gibier assistera à la cérémonie et pourra sonner la curée.

Le marquis, dans ce danger suprême, se demanda si l'audace la plus désespérée ne serait pas le parti le plus prudent à prendre, et fut tenté de charger follement les bandits, qui, dans leur première surprise, ouvriraient peut-être leurs rangs devant son épée et le laisseraient s'échapper; mais cette chance n'était déjà plus possible; enveloppé de toutes parts, il n'eût pas fait dix pas sans être frappé par derrière, et les tonneaux formaient un rempart infranchissable. Il ne devait plus songer qu'à vendre chèrement sa vie et il s'appuya fortement contre le pillier.

(A CONTINUER.)

LA MINERVE

SAMEDI MATIN, 11 SEPT. 1869.

La question coloniale est actuellement l'objet de l'attention de toute la presse anglaise. La lettre de MM. Youl, Sewell et Blaine, secrétaires de l'assemblée des "habitants influents des colonies" qui a eu lieu à Londres le 14 du mois dernier, a soulevé une grande variété de commentaires.

Les membres de cette assemblée ont agi sous l'influence des procédés du gouvernement impérial à l'égard de la Nouvelle-Zélande, et trouvant que la métropole refuse de donner aux habitants de cette colonie une protection suffisante, ils posent carrément la question, et proposent de chercher ailleurs des garanties de sécurité auxquelles ils croient avoir droit.

A cet effet, ils désirent rencontrer à Londres, dans le cours de février prochain, des représentants de toutes les Colonies, afin d'en venir à une entente parfaite, et à une action commune.

Du reste, ils sont restés très-sobres de suggestions, et ils laissent le champ ouvert à toutes les solutions.

Le *Times* a publié, à propos de cette lettre, un article assez peu encourageant pour les colonies. Il traite d'une manière très peu flatteuse la conduite de celles-ci vis-à-vis la métropole, parle de ses immenses sacrifices qui ne lui rapportent rien, et insiste particulièrement sur l'indépendance politique et commerciale dont jouissent la plupart des possessions anglaises; la feuille de Londres conclut de là que l'Angleterre ne peut faire plus de sacrifices qu'elle n'en a fait actuellement, sans que ce soit au préjudice de ses propres nationneaux, et pour l'avantage exclusif de ceux qui, dans son opinion, n'ont pas le droit d'appeler l'Angleterre leur mère-patrie.

L'article du *Times* a été reproduit par les journaux partisans de l'indépendance, comme étant l'expression exacte des sentiments du peuple anglais sur cette question; ils ont vu, dans cette article, la preuve évidente que la métropole doit très-prochainement nous abandonner, et que, à moins de nous exposer à une ruine politique complète, il nous faut chercher un autre régime et d'autres garanties d'avenir.

Que le *Times* de Londres jette le poids de son influence contre le maintien des colonies, ce n'est pas étonnant; on connaissait déjà son opinion à cet endroit.

Le *Times* subit actuellement la direction de M. Lowe, ministre des finances, qui ne serait pas fâché de dégrever son budget de ce qu'il regarde comme une dépense inutile.

Mais si l'on croit que l'opinion du *Times* est partagée par toute la presse anglaise, l'on se trompe grandement.

L'*Economist* traite la même question, et dans un sens bien différent.

Sans vouloir faire du sentiment, ni se laisser emporter par le mirage de la grande puissance de la Reine des Mers, ce journal reconnait qu'au point de vue des affaires, les colonies offrent beaucoup d'avantages à la métropole. Les capitalistes y placent leur argent à bons bénéfices, l'émigration y trouve un débouché toujours sûr, le commerce y trouve des marchés riches et profitables, la marine y recherche des ports de relâche et d'approvisionnement, qui seraient surtout d'un grand prix en temps de guerre.

En parlant des avantages que les colonies retirent de leur union avec la Grande Bretagne, ce journal donne une raison que nous avons nous-mêmes fait valoir plusieurs fois: c'est qu'il vaut mieux rattacher ses destinées à celles d'un grand empire plutôt que de compter sur ses faibles forces; c'est que la seule notion du fait qu'une colonie sera soutenue par un empire comme l'Angleterre, suffit pour épargner des guerres qui pourraient se terminer heureusement, mais qui n'en exigeraient pas moins de lourds sacrifices.

Si le maintien de l'ordre de choses actuel est avantageux aux deux parties intéressées il ne dit pas pour cela que les conditions actuelles du contrat soient parfaites; au contraire il déclare que l'Angleterre aspire, au moins autant que les colonies, à un changement; mais il ne s'agit pas ici d'une rupture. Il s'agirait seulement de déterminer la part de profits assurée à chacun des membres de l'association, et à répartir les charges dans la même proportion.

Il y a loin de là aux remarques ironiques du *Times*.

Le *Saturday Review* a voulu répondre particulièrement à l'organe de M. Lowe. L'article qu'il a publié est une défense digne et ferme des intérêts coloniaux de l'Angleterre; il pose la question sur son véritable terrain, et il fait bonne justice des théories de l'école de Manchester, en démontrant que le grand intérêt de l'Angleterre est de ne pas se laisser aller à cette fausse économie qui lui commanderait de vendre sa gloire et son influence pour quelques milliers de louis.

Un pareil article dans une revue aussi importante que le *Saturday Review* suffit pour démontrer que la cause des colonies n'est pas encore perdue.

Voici cet article que nous reproduisons en entier:

> La circulaire que viennent de publier certains membres influents des colonies, est l'annonce de la crise qui se produit en ce moment dans les rapports de la Grande-Bretagne avec ses colonies. Personne ne peut prédire toute l'importance des résultats des conférences projetées et auxquelles toutes les colonies sont invitées à assister. Quelqu'en soient les conséquences, il est temps que l'Angleterre connaisse les sentiments qui animent en ce moment la plupart de nos colonies. Peu d'entre nous réfléchissent sérieusement sur la manière dont nous agissons avec les colonies, elles dont l'union de la mère-patrie fait notre orgueil en même temps que notre joie par la large somme d'indépendance que nous leur accordons. Si l'on pouvait mieux apprécier chez nous les aspirations des colonies, l'on verrait s'adoucir un peu ce ton tranchant qui caractérise la manière d'agir de nos ministres coloniaux; l'on verrait ces soi-disants prophètes rabattre un peu du langage très peu sympathique avec lequel ils parlent de l'avenir des rejetons de la race Britannique.
>
> L'opinion publique aujourd'hui tourne en toutes choses, sur deux pivots principaux dont le caractère distinctif est la prédominance du matériel sur ce que l'on est convenu d'appeler sceptiquement les considérations sentimentales; et malgré que le grand œuvre de la dernière session ait été un acte essentiellement de sentiment, mais l'on a vu les idées d'un matérialisme aussi cynique prôner dans toute notre législation.
>
> Ce fait s'applique spécialement à notre politique coloniale. Ces hommes qui pèsent tout au poids de l'or et de l'argent, ont additionné les sommes que nous coûte chaque année la conservation de nos colonies et n'ont pas trouvé que ces colonies dont autrefois on était si fier, nous rapportaient l'équivalent de nos sacrifices pécuniaires. Ils se sont récriés à la vue d'une pareille extravagance. Le lien national qui unit l'existence de ces colonies à la nôtre fait l'effet d'un rêve à ces philosophes. La communauté héréditaire de sentiments et de sympathies qui ne fait qu'une seule fraternité de tant de peuples dispersés sur la face du globe, n'est pour eux qu'une idée oisive.
>
> A leurs yeux les colonies ne cherchent qu'une chose: c'est l'indépendance de fait sans la responsabilité qu'elle impose. Alors mettant tout sentiment national de côté, ils arrivent de plein pied à la conclusion découlant naturellement de leurs prémisses, de couper le lien national et d'abandonner de suite les colonies à leur sort.
>
> Heureusement que l'Angleterre est plus loin de partager cette opinion quelque fermement soutenue qu'elle soit, que les lecteurs coloniaux du *Times* ne le croiraient d'abord. Nous sommes loin d'adopter une manière de voir aussi mesquine dans une question de cette importance. Le côté prosaïque des choses n'est pas toujours le plus pratique, et il est peut-être aussi facile de s'amuser à prédire le démembrement prochain de l'empire britannique que jadis pour M. Gladstone d'annoncer d'avance que M. Jefferson Davis avait créé une nation.
>
> Il y a cependant un rapport, mais un seul à notre sens, sous lequel ils disent vrai. C'est lorsqu'ils admettent, avec plus de raison qu'on ne le croit communément en Angleterre, que les relations actuelles entre la Mère-Patrie et ses colonies sont essentiellement transitoires et et devront bientôt se modifier soit vers l'indépendance soit vers un système de fédération.
>
> Laquelle de ces solutions doit être considérée plus avantageuse et préférable tant aux anglais d'ici qu'aux anglais d'audelà les mers? Laquelle des deux doit être recherchée par nos hommes d'état? Telles sont les graves questions qui devront occuper l'attention de la conférence projetée des principaux hommes de chaque colonie, et sur lesquelles ils devront répandre la lumière de leur expérience et de leur patriotisme.
>
> Les auteurs de la circulaire, sans toutefois recommander aucune théorie spéciale, font allusion à différents projets qui paraissent flotter dans l'esprit des hommes d'état coloniaux. Ils paraissent vouloir une représentation directe au parlement. D'autres préfèreraient la formation d'un congrès impérial, sur le même plan que la députation Austro-Hongroise, pour l'administration des affaires communes aux parlements alliés. D'autres encore désireraient qu'on imitât le Conseil des Indes, tandis que les rouages ordinaires de la diplomatie suffiraient pour le règlement de tous les intérêts internationaux. Le *Times* fait bon marché de tous ces systèmes proposés qu'il considère devoir être plus à charge encore aux colonies que le présent état de choses, la participation immédiate au pouvoir gouvernemental devant naturellement leur imposer des devoirs équivalents à leurs nouveaux privilèges. Mais, suivant nous, s'il est prouvé à la conférence qu'ils existe chez les sujets coloniaux un désir très fort de centralisation, il est probable que le privilège d'avoir voix immédiate dans les affaires de l'empire, fera disparaitre cette antipathie qu'ils montrent aujourd'hui à se charger des frais de leur défense C'est là un des points sur lequel les hommes d'état du Canada ou de l'Australie pourraient nous édifier infiniment mieux que tous les écrivains du *Times*, en nous montrant jusqu'à qu'elle point on peut compter en ce sens sur l'opinion publique dans ces colonies.
>
> Quoiqu'il en soit nous ne voyons aucune impossibilité physique dans la mise en pratique des systèmes proposés. Sous le rapport des communications, ces colonies sont certainement moins éloignées que ne l'étaient les derniers comtés de l'Ecosse lors de leur admission dans l'Empire. Puis nous ne voyons pas pourquoi les membres anglais hésiteraient à donner à leurs compatriotes du Canada, de l'Australie ou des autres colonies, une voix dans la politique extérieure de l'Empire dont ils font partie. Au cas d'obstination de la part de l'Angleterre à jouir exclusivement de ces privilèges, il est impossible, vû l'augmentation rapide de la population des colonies, que celles-ci se laissent longtemps dicter des lois par elle. Ce plan qui assurerait à chaque section une représentation équitable de ses intérêts, est la seule alternative laissée à ceux qui réellement veulent éviter le démembrement de l'Empire, et si les colonies expriment un désir sérieux de resserrer les liens qui les unissent à la Mère-Patrie, il ne serait pas généreux pour cette dernière de rejeter de telles ouvertures. Il est certain, autant que l'esprit humain peut prévoir pour l'avenir, qu'à moins que l'Angleterre puisse s'agrandir au delà des limites qui lui sont fixées aujourd'hui par la nature, elle devra perdre, comme la Hollande, la position qu'elle occupe parmi les grandes puissances et qu'elle ne peut conserver que par une augmentation proportionnelle de sa population. Et quoique nous soyons loin de croire à la décadence de l'Angleterre comme l'avancent les Américains, nous croyons cependant que cet avancé contient suffisamment de vérité pour décider tout anglais qui aime à croire pour l'avenir à la grandeur et à la prospérité croissantes de l'Angleterre, à favoriser le mouvement qui doit unir les destinées et la gloire passées du Royaume Uni à la grandeur future de l'Empire Uni.
>
> Il est inutile de dire qu'il faudra plus d'un jour pour murir ces projets. Sans aucun doute, ils sont semés de difficultés qu'il n'est cependant pas impossible de faire disparaitre si l'on y apporte tout l'enthousiasme qui anime les colonies au dire de leurs principaux hommes d'Etat. De notre côté, nous ne voyons aucune difficulté réelle, et ce serait faire preuve de sagesse que de courir audevant des aspirations de nos compatriotes qui n'en sont pas demeurés moins dévoués et affectionnés à la patrie commune, parcequ'ils ont traversé les mers. La question est d'une importance vitale pour l'avenir de l'Angleterre, aussi bien que pour le Canada ou l'Australie; si par l'enchainement des événements, elle est jamais soumise au peuple dans toute sa portée réelle, nul doute que l'opinion du peuple anglais ne rencontre avec enthousiasme des aspirations de nos colonies.

◆

ACTUALITÉS.

Un télégramme d'Halifax nous apprend que l'Hon. M. Archibald a été élu dans le comté de Colchester.

—

Le Jury dans la cause de Grange vs. Benning, a accordé une somme de $3,500 de dommages à la demanderesse.

—

A une assemblée des citoyens du village de St. Jérome, tenue le 5 du courant, il fut unanimement résolu de former une Société de Colonisation pour la division électorale du comté de Terrebonne.

M. le curé Labelle fut prié de consulter les membres du clergé à ce sujet.

Dans le but d'étendre la Colonisation des Terres de la Couronne dans la direction de l'Ouest, MM. le Revd. Jodoin, G. Laviolette, J. H. Leclerc, arpenteur provincial, De Montigny, Scott et Ls. Label furent priés de faire une excursion dans la vallée de la Rivière Rouge, afin d'explorer ce territoire que l'on dit si propre à la colonisation.

Ces messieurs accédèrent à cette demande et fixèrent leur départ vers le 25 du mois prochain.

◆

Entretiens Familiers d'un Médecin sur l'Anatomie et la Physiologie.

Les tissus pathologiques.—Le tubercule et le cancer.—La graine du mal.—La phthisie pulmonaire.

Puisque nous avons commencé à reprocher à la nature les erreurs et les fautes qu'elle commet, continuons à lui dire franchement ses petites vérités, d'autant mieux que nous avons garde pour la fin les principaux griefs que nous pouvons avoir contre elle.

Je vous ai dit, l'autre jour, comment elle exagérait la production de nos tissus; je veux, aujourd'hui, vous apprendre comment elle fabrique pour les plus grandes souffrances du genre humain quelques maladies d'un caractère tout particulier, entre autres le *tubercule* et le *cancer*.

Ce mot de tubercule ne vous est pas très-familier peut-être, mais il me suffira de vous dire que ce produit pathologique est l'agent spécial de la *phthisie*, pour que vous sachiez à quoi vous en tenir sur sa perfidie et sa malignité.

Le tubercule et le cancer sont des tissus qui diffèrent considérablement de ceux qui entrent dans la composition normale de notre corps; mais la nature développe et nourrit les uns et les autres absolument de la même façon. Cette différence entre les tissus normaux et les tissus pathologiques est même si marquée, que beaucoup de médecins regardent ces derniers comme de véritables productions parasitaires qui naissent d'une sorte de *graine*, et qui vivent sur le chêne ou le pommier.

Cette théorie est assez ingénieuse, du reste, et je m'en servirai pour vous raconter l'évolution du tubercule, beaucoup plus compliquée peut-être, mais aussi plus connue que celle du cancer.

Les médecins dont je vous parle donnent le nom de *cellule* à la graine qui produit le tissu morbide; et la cellule du tubercule, vue au microscope, différant essentiellement de celle du cancer, il est de toute évidence qu'il n'existe entre les deux maladies, aucun lien de parenté.

La graine étant reconnue, comment se trouve-t-elle dans le corps du malheureux qu'elle doit faire mourir plus tard?... Ici, les opinions sont partagées; les uns disent que la cellule se forme dans le sang; d'autres prétendent qu'à la naissance de l'individu elle s'y trouve déjà déposée, et qu'elle est ainsi transmise par hérédité. Les faits extrêmement nombreux qui prouvent que la phthisie est héréditaire, sembleraient donner raison à ceux-ci; mais la science est encore trop peu avancée pour pouvoir définitivement se prononcer sur ce point.

Quoi qu'il en soit, voilà donc la graine, la cellule dans le sang, toute prête à germer, à se développer, et à engendrer ce terrible fléau qui fait de si cruels ravages.

—Eh grand Dieu! s'écria tout à coup M. Bardane, n'est-il donc aucun moyen pour empêcher la germination de cette mauvaise graine; et un pauvre homme est-il fatalement condamné à mourir parce qu'une de ces affreuses cellules circule dans son corps?

—Pardonnez-moi, monsieur Bardane, le moyen existe et il consiste en précautions hygiéniques tout simplement.

La cellule tuberculeuse est extrêmement petite; c'est une graine microscopique, mesurant environ 7 à 8 *millièmes* de *millimètre* dans la plus grande largeur, et, fort heureusement pour quelques personnes, elle ne germe pas sans une certaine difficulté. En usant de la vie qu'avec une extrême prudence, en se ménageant et se soignant un peu, on parvient bien souvent à tromper son ennemi et à lui faire passer sans qu'il s'en aperçoive le moment où il devrait tout à coup vous attaquer et vous livrer bataille.

—Eh mais, reprit le bonhomme de Jouy en Josas, si vous le trompez une fois, ne finit-il pas tôt au tard par prendre sa revanche?

—Il est bien rare, répondit le docteur, qu'après un certain âge, il puisse encore vous faire du mal. C'est entre dix-huit et trente ans qu'il est surtout redoutable, et qu'il faut se défier de lui.

A mesure qu'elle vieillit, la graine, en effet, perd de ses forces, la cellule n'a plus sa vigueur malfaisante: et si, la trentaine passée, elle n'a jamais manifesté sa présence par quelque fâcheux symptôme, il est probable qu'elle se flétrira et finira par disparaitre sans avoir fait aucun mal.

—Parbleu! reprit M. Bardane, nos graines de fleurs et de légumes ne se comportent pas autrement! Laissez-les quelque temps sur la planche, sans les semer, et la faculté qu'elles ont de germer se perdra bien vite!...

—De plus, continua le docteur, la cellule tuberculeuse est incapable de se développer dans tous les organes indistinctement. Tous les terrains ne lui conviennent pas. Ceux qu'elle préfère, et dans lesquels elle germe ordinairement sont le cerveau et le péritone chez les enfants; les poumons chez les adultes.

Dans le cerveau, la graine se développant occasionne la *méningite tuberculeuse*; dans le péritoine qui tapisse la cavité abdominale, elle engendre le *carreau*, et dans les poumons la *phthysie pulmonaire*.

C'est dans ces derniers organes que le tubercule a été longuement étudié par d'habiles et de consciencieux médecins. Je vous ferai la prochaine fois son histoire complète, et nous suivrons pas à pas son évolution qui est des plus interressantes à connaitre. Vous comprendrez aisément par cette exemple, qu'une maladie est un phénomène purement naturel, qu'elle a une origine, une naissance, une période d'accroissement et une de déclin; et vous verrez combien il est quelquefois difficile d'agir sur sa marche, quoiqu'on la connaisse parfaitement.

Ici M. Bardane hocha la tête en signe d'approbation; il montra par un intelligent sourire qu'il adoptait sans restriction la théorie du produit pathologique naissant d'une cellule, mais au moment où il franchissait le seuil de la porte, on l'entendit prononcer ces mots:

—C'est égal; il faut que la nature soit bien désœuvrée pour s'amuser à faire du jardinage en semant des graines dans notre pauvre corps!...

Nous sommes enfin, en présence de cette terrible maladie tuberculeuse, à l'étude de laquelle je vous ait tout doucement conduits, et que je vous ai depuis longtemps signalée comme la plus cruelle ennemie du genre humain.

Le monstre épouvantable est devant nous; et, quelque effrayant qu'il soit à considérer de près, j'ai l'intention, mes chers amis, de vous le montrer sous toutes ses faces, et de vous dévoiler toutes toutes ses perfidies.

Revenons à cette cellule, à cette *graine* du tubercule qui engendre la phthisie.

Supposons-la déposée dans le tissu du poumon, dans un endroit un peu engorgé, un peu congestionné par le sang, comme cela peut arriver quelques fois à la suite d'un *rhume* prolongé. La voilà dans un terrain qui lui convient à merveille; elle est dans d'aussi bonnes conditions pour germer qu'un grain de blé de chènevis tombé dans un champ fraichement labouré; vous allez voir comment la mechante graine va vivre et prospérer au détriment du pauvre organe si malheureusement ensemencé.

La cellule, d'abord imperceptible, s'accroit lentement. Elle grossit, se développe, s'arrondit, se multiplie à l'infini, produit un petit *tubercule* de la grosseur d'un grain de *millet*, et n'occasionne encore que quelques symptômes peu alarmants. Le malade tousse, il éprouve quelques vagues douleurs... C'est la première période.

Le tubercule ainsi formé augmente de volume, et comprime, en se développant, le tissu pulmonaire qui l'environne.

Or, comme jamais il ne se forme dans le poumon qu'un seul tubercule à la fois; et que presque toujours, au contraire, les graines y ont été semées en grande abondance, il arrive bientôt que l'organe, envahi par tous les tubercules développés en même temps, devient incapable de dilater ses vésicules aériennes, froissées et comprimées de toutes parts...

—J'imagine, interrompit ici M. Bardane, que le poumon pétri de tubercules doit assez exactement ressembler à ces gâteaux secs et communs dont la pâte est mélangée de gros morceaux d'amendes!... N'est-ce pas?

—Vous devinez juste, répondit le docteur; seulement, à mesure que la maladie fait des progrès, les tubercules se développant sans cesse refoulent de plus en plus le tissu du poumon, et ils sont alors beaucoup plus rapprochés les uns des autres que les morceaux d'amande dans les gâteaux granitiques dont vous parlez.

—Eh bien! repartit le bonhomme, cela ressemble à du nougat alors!...

—Ma foi oui!... s'écria le docteur, je rends hommage à votre perspicacité, monsieur Bardane, et j'accepte votre comparaison. Malheureusement les tubercules ont, dans le poumon, un désavantage que les amendes n'ont pas dans le nougat. Ils se ramollissent, et c'est ainsi qu'ils donnent naissance aux plus tristes symptômes de la phthisie

Voici rapidement ce qui se passe dans cette seconde période de la maladie:

Quand ils ont atteint le volume d'un grain de maïs, les tubercules, blanchâtres et friables comme du fromage un peu dur, jaunissent à leur centre, et cette coloration jaune gagne promptement toute la masse tuberculeuse.

Alors la teinte jaune étant devenue générale le centre reprend une nouvelle couleur. Il devient d'un gris sale, en même temps qu'il se ramollit, se liquéfie et se fond en un liquide pernicieux et funeste, dont le nom bien connu inspire le dégoût; —Il se fond en *pus*...

Dès ce moment le mal est tout à fait déclaré. Le monstre s'attache à sa victime; le malade a perdu une première bataille contre son cruel ennemi. La nature aurait pu, lorsque les tubercules n'avaient pas encore pris la teinte jaune, les durcir tout à coup, les transformer en une matière pierreuse et crétacée qui n'eût pas été liquéfiable, et, de cette manière, amener la guérison. Mais si elle n'a pas eu la force de le faire,—et cela n'arrive que trop souvent, —le tubercule fond, et le plus âcre et corrosif se trouvant en contact avec le tissu pulmonaire, l'attaque et le ronge sur plusieurs points.

Le combat entre la nature conservatrice, qui veut sauver le malade, et la phthisie, qui veut l'entrainer, recommence alors plus terrible que jamais. A ce moment le médecin, auxiliaire sage et prudent, emploie tous les moyens pour aider et secourir la nature. Il donne des forces au malade en même temps qu'il cherche à frapper directement l'ennemi.

Mais si le mal triomphe encore de tant d'efforts réunis, le pus des tubercules creuse des *cavernes* dans le poumon, et alors, par les bronches éraillées, s'infiltrent du sang provenant des veinules et des artérioles rongées, des liquides purulents et des détritus fournis par la fonte des tubercules. Le pauvre malade, qui s'épuise, crache tout cela; mais la nature lutte toujours, et dans un dernier effort elle peut encore fermer les cavernes, les dessécher, les cicatriser et sauver enfin le malade.

Dans ces cas surprenants, il se produit dans le foyer du mal un travail extraordinaire et vraiment admirable. La vie se réveille avec une sauvage énergie. Elle combat à outrance. Il semblerait qu'elle a laissé le mal conduire sa victime jusqu'à la porte du tombeau, pour se jeter tout coup sur lui et lui arracher le patient. Au moment suprême, elle se manifeste avec une sorte de fureur, elle étouffe et chasse la maladie, et rétablit presque brutalement le malade. C'est un audacieux défi qu'elle jette à la mort, et peut-être aussi.... au médecin...

◆

Mort du Dompteur Lucas.

Une triste nouvelle s'est répandue hier matin dans Paris.

Le dompteur Lucas qui avait été mordu en vingt-cinq endroits par ses lions, à l'Hippodrome, a succombé à ses blessures.

Il est mort mardi, à trois heures et demie de l'après-midi.

Le délire avait cessé depuis le matin, et les docteurs Pinel, Hugier et Moreau s'étaient retirés après la visite du matin, en fixant une consultation pour deux heures.

A leur arrivée à la cité Godot-de-Manroy les quatre médecins convoqués n'ont trouvé qu'une veuve désolée et un enfant âgé d'un an... La mort avait dompté le dompteur...

Nous avons déjà donné sur Lucas quelques détails, mais nous avons omis de dire qu'il fut l'aide de Batty. On se souvient peut-être encore que lorsque ce dernier fut mordu par sa lionne à la Porte Saint Martin, ce fut Lucas qui vint à son secours et lui épargna la mort.

Lucas avait sauvé son maitre, il fut à son tour sauvé par son aide, mais avec moins de succès, hélas!

Lucas n'avait que trente-deux ans, sa position était aisée et son intérieur était un des plus charmants que l'on puisse voir.

Je me rappelle, qu'il y a quelques années, à une représentation du Cirque, alors qu'il était l'aide de Batty, je lui demandais des renseignements sur ses lions.

—S'il lui arrive jamais quelque chose, me dit alors Lucas, ce sera, par cette lionne, et il me désigna celle qui la première s'est jetée sur lui.

Son pressentiment ne l'a pas trompé; seulement il l'ignorait à ce moment qu'il le formulait pour lui-même.

M. Morel, dans le *Moniteur* politique, dit quelques mots sur ceux qui précédèrent feu Lucas.

Le premier dompteur qui vint à Paris était un nommé Martin.

Il arriva vers 1828 ou 1829 et établit son quartier-général rue Basse-du-Rempart. Le public se rendit en foule à son spectacle féroce, mais l'empressement de la foule fut plus grand encore lorsque Martin apparut un peu plus tard sur la scène de la Porte Saint Martin avec sa lionne favorite, Charlotte, dans une pièce intitulée les *Lions de Mysore*.

Van Amburg, un Hollandais, qui succéda avec tant de succès à Martin, avait la spécialité de dompter les tigres; il fut dévoré par une de ses bêtes et eut pour successeur un nommé Carter.

Après ce dernier, les dompteurs apparurent en grand nombre et se montrèrent surtout dans les fêtes publiques jusqu'à Charles et la fameuse Mme Leprince, qui obtint un si grand succès à Paris.

Les dompteurs d'autrefois n'avaient pas la crânerie des dompteurs d'à présent.

Quant Eugène Sue écrivit le *Juif Errant*, il alla en personne prendre des renseignements sur les théories de ce dangereux métier.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire ce qu'il dit du dompteur Morock.

Morock s'armait...

Pardessous sa veste de peau de daim il avait revêtu sa cotte de mailles, tissé d'acier souple comme la toile, dure comme le diamant.

Recouvrant ensuite ses bras de brassards, ses jambes de jambards, ses pieds de bottines ferrées, et dissumulant cette attirail défensif sous un large pantalon et sous une simple pelisse soigneusement boutonnée, il prenait à la main une longue tige de fer emmanchée dans une poignée de bois.

Et chauffée à blanc!...

Son tigre Caïn, son lion Judas et sa panthère noire la Mort avaient voulu, dans quelque accès de révolte, essayer sur lui leurs dents et leurs oncles; mais, grâce à l'armure cachée par sa pélisse, ils avaient émoussé leurs ongles sur un épiderme d'acier, ébréché leurs dents sur des bras et sur des jambes de fer, tandis qu'un léger coup de la badine métallique de leur maitre faisait fumer et grésiller leur peau en la silonnant d'une brûlure profonde. Reconnaissant l'inutilité de leurs morsures, ces animaux doués d'une grande mémoire, comprirent que désormais ils essayeraient en vain leurs griffes et leurs mâchoires sur un être invulnérable. Leur soumission craintive s'augmenta tellement, que, dans ses exercices publics, leur maitre, au moindre mouvement d'une petite baguette recouverte de papier de couleur de feu, les faisait ramper et se coucher épouvantés.

Il y a dans l'œuvre d'Eugène Sue un moment où le lion se révolte contre le dompteur.

De ce lion, on ne voyait que la croupe monstrueuse d'un roux jaunâtre: ses cuisses étaient repliées sous lui, son épaisse crinière cachait entièrement sa tête; à la tension et aux tressaillements des muscles de ses reins, à la saillie de ses vertèbres, on devinait facilement qu'il faisait de violents efforts avec sa gueule et ses pattes de devant... Que faisait-il?

Le dompteur, inquiet, s'approcha de la cage; il dit d'une voix brève et ferme: Caïn!!

Caïn ne changea pas de position.

—Caïn... ici! reprit Morock d'une voix plus haute.

Inutile appel, le lion ne bougea pas.

—Caïn... ici!—dit une troisième fois le Prophète; en prononçant ces mots, il appuya le bout de sa tige d'acier brûlante sur la hanche du lion.

A peine un léger sillon de fumée courut-il sur le pelage roux de Caïn que, par une volte-face d'une prestesse incroyable, il se retourna et se précipita sur le grillage, non pas en rampant, mais d'un bond, et pour ainsi dire le bout, superbe... effrayant à voir. Le Dompteur se trouvant à l'angle de la cage, Caïn, dans sa fureur, s'était dressé en profil, afin de faire face à son maitre, appuyant ainsi son large flanc aux barreaux, à travers lesquels il passa jusqu'au coude son bras énorme, aux muscles renflés, et au moins aussi gros que la cuisse de Goliath.

—Caïn!! à bas!!—dit le Dompteur en se rapprochant vivement.

Le lion n'obéissait pas encore... ses lèvres retroussées par la colère laissaient voir des crocs aussi larges, aussi longs, aussi aigus que des défenses de sangliers. Du bout de son fer brûlant, Morok effleura les lèvres de Caïn... A cette cuisante brûlure, suivie d'un appel imprévu de son maitre, le lion n'osant rugir gronda sourdement, et ce grand corps retomba, affaissé sur lui-même, dans une attitude pleine de soumission et de crainte.

Le Dompteur décrocha le fanal afin de regarder ce que Caïn rongeait.

C'était une des planches du parquet de sa cage qu'il était parvenu à soulever, et qu'il broyait entre ses dents pour assouvir sa faim!

Voilà l'ancien dompteur et ses coutumes.

L'habit cuirassé, la baguette brûlante, le feu employé comme moyen d'épouvante et de discipline...

On a changé tout cela.

On a voulu entrer dans les cages avec un habit de satin, un collet de soie, des souliers de cuir verni...

On a négligé la baguette chauffée à blanc...

Et les bêtes fauves, qui, dans leur captivité, ont le temps de comploter une vengeance sur l'homme, ont fait une victime.

Le pauvre Lucas est tombé sous leurs dents cruelles...

L'Approvisionnement d'Eau de la Cité.

Montréal, 12 Août 1869.

John McGauvran, Président du Comité de l'Eau, Conseil-de-Ville, Montréal.

MONSIEUR,

Dans notre communication au Conseil de la Cité, datée du 15 Juin dernier, nous invoquions certains avantages en faveur d'un plan que nous avons proposé pour «accroitre et améliorer l'approvisionnement d'eau de la Cité» et aujourd'hui nous offrons à la considération du Comité de l'eau la désignation abrégée suivante des travaux proposés et nos raisons pour croire que s'ils, sont bien exécutés, ils auront les avantages que nous leur connaissons.

Les principaux caractères de notre plan et ceux avec lesquels il diffère le plus essentiellement du système actuel et ceux qui ont été proposés auparavant, sont les suivants:—D'abord, au lieu de prendre notre approvisionnement à la surface de l'eau, dans un endroit du St. Laurent comparativement peu profond, nous proposons d'avoir notre embouchure dans l'eau profonde, à *dix* (10) *pieds* au dessous de la surface, et ensuite au lieu d'un canal ouvert avec une faible chute depuis son embouchure à la maison des roues hydrauliques, nous proposons un tunnel ou conduit solide avec une *forte chute*, soit six fois celle du présent aqueduc. Il y a comme de raison plusieurs détails de moindre importance sur lesquels l'efficacité des travaux dépendra jusqu'à une certaine mesure, mais qu'il n'est pas nécessaire de mentionner ici; notre objet, pour le présent, étant d'expliquer les principes généraux de notre plan et les résultats qu'on peut en attendre, s'il est bien mis à exécution, plutôt que le mode particulier d'ouvrages que nous recommanderions pour atteindre ce but.

Les avantages que nous invoquons sont les suivants: «Sûreté parfaite dans l'approvisionnement, sans égard aux difficultés de l'hiver.» Secondement: Sûreté de l'approvisionnement de l'eau; Troisièmement: «Non intervention avec les travaux ou avec l'approvisionnement actuel;» Quatrièment. «Facilité d'agrandir plus tard sans déranger les travaux ou l'approvisionnement alors existant;» Cinquièmement; «Economie.» Nous allons maintenant nous efforcer de montrer comment nous obtiendrons ces avantages.

Premièrement, *Sûreté dans l'approvisionnement*. Dans le rapport du Surintendant (1866) après avoir fait l'histoire des difficultés qui accompagnent le travail des roues depuis le commencement» et en expliquant comment en creusant l'embouchure de l'aqueduc, il a subveau à la difficulté causée par le «frasil» ou «par la glace flottante,» il poursuit en disant que «les causes d'embarras actuel dans l'aqueduc, sont 1o. «Le niveau bas des eaux du fleuve St. Laurent; 2o. «La formation de la glace dans l'aqueduc»; et 3o. «l'affaissement de ce volume de glace, causé par l'élévation ou la baisse des eaux dans le St. Laurent et par le travail des roues.» Maintenant comme la voute du conduit proposé sera au dessous du plus bas niveau connu des eaux du St. Laurent, «à l'embouchure,» et comme l'efficacité reconnue (quinze millions de gallons par jour) représente seulement *sa plus petite capacité*, calculée au niveau d'eau le plus bas: Niveau auquel les pouvoirs actuels sont presque, sinon entièrement inutiles, il suit de là que nous n'avons rien à craindre d'eau basse; et comme le frasil et la glace flottante seront éloignés à cause de la situation de l'embouchure et que la formation de la glace et l'accumulation de la neige dans l'aqueduc lui-même seront effectivement prévenues par la couverture en terre superposée etc., etc., nous pensons pouvoir compter avec certitude sur l'absence des deux autres, «causes d'embarras,» et prédire avec confiance que «l'approvisionnement sera certain, sans égard aux difficultés de l'hiver.»

2o. *Pureté de l'eau.*—Sur ce chapitre, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans une argumentation bien élaborée pour prouver la supériorité du plan que nous proposons sur le système actuel. L'eau obtenue du fleuve, étant en premier lieu tirée d'une profondeur d'aumoins dix-pieds au-dessous de la surface, sera libre de toute espèce de fange et d'impûretés qui s'accumulent ordinairement à la surface, plus particulièrement près du rivage; et étant protégée dans son cours jusqu'aux pompes contre toute sorte d'impûretés auxquelles l'eau, dans un canal ouvert, de cinq milles de long, doit être nécessairement exposée, sera également distribuée à son état pur dans les réservoirs.

3o. *Non-intervention avec les travaux ou l'approvisionnement actuel.*—Ici il est seulement nécessaire de remarquer que comme nous avons l'intention de construire le tunnel en question près de «Frasers au «Rock Cut», et ensuite le long de la partie nord de l'Aqueduc actuel à la Maison des Roues tel que indiqué sur le plan ci-joint, il n'est pas nécessaire d'intervenir en quoique ce soit avec les travaux actuels, ce qui indubitablement ne serait pas le cas si aucun des autres plans est mis à exécution pour élargir l'aqueduc par le moyen de caissons, de dragueurs et par l'excavation des talus.

4o. *Facilité d'agrandir.* — L'aqueduc en question aura une capacité égale à 15,000,000 de gallons par jour, au niveau du réservoir de la rue McTavish, ou si on le préfère, disons 10,000,000 à cette élévation et 3,000,000 de plus à un niveau de 100 pieds plus haut. Naturellement pour obtenir ce résultat, de nouvelles machines à pomper, bien érigées, seront nécessaires pour avoir toute la valeur du pouvoir mis en usage. Ces machines, cependant, ne seront acquises qu'en autant qu'elles seront urgentes, ou si le comité le juge à propos, vous pourrez, pour quelque temps, vous servir de la décharge du nouveau tunnel pour mettre en opération les anciennes roues et les vieilles pompes. Cependant nous ne recommandons ceci que comme un expédient temporaire, afin d'éviter les dépenses de nouvelles machines aussi longtemps que possible, vû l'objection que nous rencontrons dans le niveau actuel des roues. Que l'on ait commis une erreur en plaçant les roues aussi haut, est un fait que nous croyons généralement admis aujourd'hui, quand même l'aqueduc aurait eu une capacité dix fois plus grande et qu'il n'y aurait eu aucune «obstruction causée par la glace,» qu'il y aurait eu cependant des «causes d'embarras» aussi souvent que les eaux du St. Laurent tombent (comme cela arrive) au-dessous du niveau auquel on a calculé que les roues seraient mises en opération. En partie dans le but d'éviter cet inconvénient à l'avenir et en partie à cause de l'augmentation considérable dans l'efficacité de l'aqueduc qui sera par la suite réalisée, nous nous proposons non-seulement de placer la voûte de notre tunnel bien au-dessous du niveau de l'eau le plus bas qui soit connu, mais encore de lui imprimer une forte chute depuis son embouchure jusqu'aux roues. Par ce moyen nous obtenons en premier lieu une chute abondante et constante d'eau, et en second lieu, nous augmentons considérablement le pouvoir ou la force motrice des pompes. Que ceci sera le cas, peut être facilement prouvé de la manière suivante: Si le niveau de l'eau, à l'embouchure est, disons de 37 pieds, et que dans le canal de décharge, il soit de 22 pieds au-dessus du «*datum*», nous aurons une chute totale de 15 pieds qui pourra être utilisée en partie comme chute pour *mettre en mouvement l'eau de l'aqueduc*, et en partie comme pouvoir pour mettre les roues en opération.

D'après le système actuel, cette chute totale se divise à peu près de la manière suivante: Chute de l'Aqueduc, 1 pied (ou environ 2¼ pouces par mille) et la chute sur les roues, 14 pieds; total, 15 pieds. Avec une chute semblable, nous croyons pouvoir la proportionner d'une manière toute différente et plus judicieuse, ainsi:—Chute de l'Aqueduc 6.3 (1.3 par mille) et la "chute" ("Head") sur les roues 8.9. Total, quinze pieds. Comparons maintenant les opérations de ces deux systèmes. Selon les meilleures autorités, la décharge d'aucun tunnel ayant une chute de 1.3 par mille aura à peu près trois fois le volume de celle d'un autre tunnel semblable avec une chute de 2¼ par mille, ou plutôt 280 gallons (pesant 2,800 lbs.) seront déchargés dans l'un, tandis que 100 gallons (pesant 1000 lbs) passeront dans l'autre. Dans le premier cas, nous avons 2,800 lbs x 8.9 (la chute des roues" (the "Head") 24,500 livres élevées d'un pied de haut, contre 1,000 lbs x 14.0 (la chute des roues" (the "Head") 14,000 livres élevées d'un pied de haut, soit un profit complet de 70 pour cent. Persuadés que nous avons raison sur ce point, nous avons considéré qu'il était préférable en désignant le nouveau système de suivre ce que nous avons cru être les vrais principes du génie civil et la véritable économie d'après une longue expérience plutôt que de sacrifier des avantages ultérieurs d'une si grande importance, afin de pouvoir mieux adapter les travaux à ce que nous pensons être une erreur, savoir: le niveau actuel des machines à pompes. Delà il résulte que quoique la décharge vienne du conduit en question) en rapport avec celui que fournit l'ancien Aqueduc) pour mettre en opération les machines actuelles, son entière capacité ne sera pas cependant par là développée, comme cela aurait été le cas avec les nouvelles machines construites à un niveau plus bas. Ces nouvelles machines cependant n'ont pas besoin d'être érigées avant que la consommation de l'eau ait atteint la capacité entière des roues et des pompes actuelles; alors, comme nous l'avons déjà remarqué, cette capacité pourrait être augmentée de temps en temps, selon le besoin jusqu'à ce que enfin nous ayons obtenu le résultat complet que nous devons attendre du nouveau conduit, savoir: quinze millions de gallons par jour dans le réservoir McTavish, ou son équivalent à un niveau plus élevé. Comme un autre moyen d'élargissement, nous proposerions de construire un tunnel semblable et de dimensions égales, parallel à celui qui est maintenant sous discussion en faisant usage de l'Aqueduc actuel autant qu'il sera praticable dans ce but. Le cout de ce tunnel sera, naturellement beaucoup moindre que celui que nous proposons maintenant et fournira, lorsque complèté, conjointement avec l'autre, 20,000,000 de gallons par jour au réservoir McTavish et 6,000,000 environ de plus à une élévation de plus de cent pieds.

5o *Economie.*—En préparant nos estimés pour cette entreprise, nous avons, naturellement pris soigneusement en note, les difficultés qui ont été rencontrées dans l'excavation de l'acqueduc actuel et nous avons, en conséquence, libéralement calculé, nos quantités et nos prix, si libéralement que nous sommes parfaitement convaincus que nos estimés couvrent entièrement le prix des travaux, et nous sommes tout à fait prêts à entreprendre les travaux nous mêmes et trouver des cautions irréprochables, que nous les complèterons pour la somme mentionnée, savoir: $900,000. Nous ne sommes nullement disposés à critiquer les différents autres plans proposés, ou les estimés qu'on en a fait, mais cependant nous ne pouvons nous empêcher de demander au comité de peser avec nous la simple règle de proportion suivante, avec laquelle nous croyons arriver à une idée presque correcte du coût d'un des plans proposés, et, comme étant celui d'entre tous, le plan le plus pratique et le plus certain dans ses résultats et comme étant encore le seul par lequel nous avons des *données* bien fondées. Nous voulons parler du grand canal ouvert proposé par MM. Shanley et Francis. La quantité totale de l'excavation dans ce canal, serait (selon les calculs de M. Lesage) environ de 1,900,000 verges cubes, tandis que la quantité totale de l'aqueduc actuel a été environ de 684,000 verges cubes Maintenant, à l'exception des clôtures, de la construction des bords et de la garniture en pierre des talus, qui seront à peu près les mêmes dans chaque cas, nous pouvons dire sans crainte que tous les autres travaux seront à peu près dans la même proportion que l'excavation. Ainsi lorsqu'on se rappelle l'augmentation dans la valeur de la propriété depuis que l'aqueduc actuel a été construit et la grande profondeur à laquelle on propose de creuser le canal de MM. Shanley et Francis et le risque presque certain de rencontrer une plus grande quantité de roc et de galais (hard pan) nous croyons être justes en calculant que le coût du nouveau canal sera dans la même proportion au coût du canal actuel, comme le montant total de l'excavation dans l'un sera à celui de l'autre. C'est-à-dire, comme 684,000 est à 1,900,000, ainsi seront $600,000 (le premier coût de l'aqueduc actuel) à $1,693,000, coût probable du nouveau canal. Cette manière de calculer est peut être grossière, mais nous la croyons suffisamment correcte et pratique pour faire connaitre ce que nous voulons savoir: une idée générale de ce que serait le coût probable. Maintenant nous devons nous enquérir d'où vient cette grande différence d'au moins $700,000 dans le coût des deux plans, l'un étant un grand canal ouvert, l'autre un aqueduc souterrain d'une capacité égale. La différence est due principalement aux deux raisons suivantes. d'abord l'aqueduc souterrain, n'a pas besoin, comme dans le cas du canal ouvert, d'être construit deux fois la *grandeur nécessaire actuelle pour le passage de l'eau*, dans le but d'avoir assez d'espace pour l'accumulation de la glace et de la neige pendant l'hiver; ensuite en lui donnant une forte chute, comme on l'a déjà dit, nous serons encore en mesure de réduire d'avantage les dimensions sans restreindre aucunement son efficacité.

Ci-joint on trouvera 1o. un plan indiquant la localité du conduit projeté; 2o. les sections transversales du même, indiquant les dimensions et le mode de construction; 1o. (à la station 10) dans une tranchée profonde ou le roc n'existe pas, et 2o. environ (à la station 100) où l'on peut trouver le roc suffisamment solide et durable pour être mis en usage dans son état naturel pour former les côtés et le fond du conduit; 3o. un devis général décrivant le genre de travail que nous nous proposons; 4o. un calcul efficace montrant les données sur lesquelles nous bâsons nos chiffres et le procédé avec lequel nous arrivons à la conclusion que les travaux que nous proposons, s'ils sont faits consciencieusement, auront une capacité ou un pouvoir (au niveau le plus bas des eaux du St. Laurent) suffisant pour fournir et pomper 15,000,000 de gallons d'eau par jour dans le réservoir de la rue McTavish. En proposant ce plan pour l'amélioration de l'aqueduc, nous désirons le soumettre à un entier et minutieux examen, et plus sera élevé le caractère professionnel des ingénieurs auxquels le comité de l'eau pourra soumettre la question, plus nous serons satisfaits. Parce que nous sommes convaincus que, lors même que nous différerions dans les détails, il n'y aura qu'une seule opinion sur le point principal, savoir: qu'un aqueduc souterrain est de toute manière préférable à un canal ouvert pour la décharge de l'eau pour les besoins domestiques de la Cité, plus particulièrement dans un climat rigoureux. Nous pouvons ajouter que notre ferme conviction est que, tôt ou tard, on adoptera notre plan comme le moyen le moins coûteux et le plus certain d'approvisionner d'eau la Cité de Montréal.

Nous demeurons,
Messieurs,
Vos obéissants serviteurs,

R. P. COOKE,
E. W. PLUNKETT.

CALCUL D'EFFICACITÉ.

Eau à l'embouchure (niveau le plus bas)	35.70 pieds.
" à la maison des Roues	29.20 "
" dans le canal de fuite (ce niveau est tout-à-fait praticable voir les rapports des autres ingénieurs)	19,00 "
Chute de l'Aqueduc (15 pouces par mille)	6.50
Chute des roues	10.20
Surface de l'Aqueduc par section	280.00 pd cr
Périmètre	61.05 "
Profondeur, moyenne hydraulique	54 pouces
Longueur de l'Aqueduc	5.20 milles

La rapidité de l'eau dans le canal avec la chute indiquée plus haut, et la profondeur, moyenne hydraulique est, selon les meilleures autorités est de 172.05 pieds par minute.

Décharge par minute,	48.160 pds cubes
A déduire pour les pompes...	2000 "
Restent pour les roues	46,170 "
ou 287,000 lbs.	
Chute sur les roues	10.20 pieds
Nombre de livres élevées d'un pied de haut	293,560,00 "
Force de chevaux (nominale)	890

Réduction.—1o. Par théorie, le pouvoir (nominal) comme indiqué ci-dessus est de 29,356,000 livres élevées d'un pied de haut tandis que le travail à faire est (10,416 gallons à être élevés à 175 pieds par minute) seulement de 18,228,000 livres élevées d'un pied de haut, moins de 63 pour cent du pouvoir en usage.

2o. Par analogie, M. Lesage obtient actuellement avec le travail des pompes l'eau au taux de 5,431,608 gallons par jour avec la force de 317 chevaux (nominale.) Par conséquent, comme 317 est à 5,431,608, ainsi sera la force de 890 chevaux à (environ) la capacité de 15¼ millions au niveau de l'eau le plus bas qui soit connu.

CORRESPONDANCE.

A M. l'Editeur de la Minerve.

Nous nous faisons un devoir et un plaisir de recommander à l'attention publique la correspondance suivante, qui traite un sujet dont tout le monde comprend l'importance:

Monsieur,

Comme la question qui occupe entièrement l'attention publique dans cette partie du pays, est celle de la construction immédiate d'un chemin à lisses pour relier la Cité d'Ottawa, capitale politique de la Puissance, à Montréal, métropole commerciale de l'Amérique Britannique; et ayant travaillé pendant quarante ans au progrès du Canada, j'aime à croire que l'on me pardonnera, si j'ose faire quelques remarques sur ce sujet important.

Un fait très important est malheureusement resté dans l'oubli jusqu'à ces derniers jours. Il existe dans nos statuts provinciaux plusieurs compagnies incorporées, ayant des octrois de terres considérables, s'élevant à treize milles âcres par mille, pour les engager à construire différents chemins pour unir Québec à Montréal, ensuite avec Ottawa, de là à Pembrooke et au Lac Huron; et le fait le plus sérieux, c'est que ces offres magnifiques de la part du gouvernement vont bientôt cesser d'exister, si les intéressés ne s'en prevalent point. Comme les chemins de fer qui ont été construits dans la Puissance, ont dans bien des cas, rapporté de bien minces profits aux actionnaires, si l'on ne met pas à profit dans le temps voulu ces offres généreuses du gouvernement, il doit être douteux que cette partie du pays ait jamais l'avantage d'avoir un chemin de fer entre Ottawa et Montréal. L'objet de ma correspondance est d'amener à une action prompte l'énergie endormie des différentes municipalités à travers lesquelles le chemin à lisses devra passer, et de réveiller l'attention des compagnies et des hommes riches qui sont intéressés à la construction immédiate des différentes lignes de chemins de fer ayant droit aux octrois; par conséquent, favorisant par là l'établissement des manufactures, developpant toutes les ressources du pays, facilitant le transport au marché des produits agricoles dans les saisons les plus favorables de l'année et procurant ainsi aux pauvres des villes durant toute l'année, le bois de chauffage à prix réduits. Afin de réaliser cet objet, les municipalités de comté, et à défaut des comtés celles des Townships et des paroisses doivent voter des sommes libérales pour être investies comme stock si les opérations de construction se poursuivent instanter; et si les travaux sont exécutés avec économie, les octrois de terre en feront une entreprise profitable et qui aura pour effet de réduire les différentes municipalités qui auront contribué à sa première construction.

Les circonstances ont changé dans le pays depuis que, assisté de Messieurs Hamilton, des moulins de Hawkesbury et de feu Chas. A. Lowe, Ecr., ingénieur civil, une exploration de la route de Montréal aux moulins de Hawkesbury, de là à l'Orignal, ensuite à Bytown, maintenant Ottawa, et de là à Perth et Kingston, avec un embranchement au Lac Huron, nous eut-on soutenus alors, le pays aurait eu l'avantage d'avoir un chemin de fer qui aurait payé les actionnaires

Mais nous devons nous préparer pour le futur. Permettez moi de faire valoir la route qui evrait être adoptée. Partant de la cité d'Ottawa et longeant la rive sud de cette belle rivière pour l'accommodement des immenses scieries construites sur les tributaires qui s'y déchargent aux deux côtés, passant près du pont de Gloucester, Cumberland, Clarence et Plantagenet Nord, traversant la rivière Nation Sud à Jessup Falls, dont un arche de 176 pieds réunira les deux rives; delà dans le voisinage des sources Caledonia; au delà à l'Orignal, aux moulins d'Hawkesbury et traversant la rivière Ottawa à la *Grosse Roche* à environ un mile au-dessous de ce magnifique établissement; alors passant au delà de la colline et traversant presqu'à angle droit le chemin à lisses de Grenville et continuant en ligne droite à travers un territoire plan, à Lachute, sur la rivière du Nord, dela sur le côté sud de cette rivière en ligne droite sur un terrain très uni à St. Jérôme, dela se continuant en ligne directe à la cité de Montréal par le village St. Jean Baptiste jusqu'au majestueux St. Laurent dans Hochelaga à un point où les plus gros vaisseaux pourront se charger pour toutes les parties du monde.

Qu'il me soit permis maintenant de faire quelques remarques sur le joli village de St. Jérome, l'un des plus beaux de la province de Québec, situé sur la rivière du nord au pied des Laurentides, et aussi au pied d'un rapide de près de trois miles de longueur; ayant dans ce parcours plus de deux cent vingt pieds de chûte avec une abondance considérable et constante d'eau, et capable de fournir à l'industrie des milliers et des milliers de forces, et avec son chemin à lisses, qui est aujourd'hui tracé et estimé, et ses pouvoirs d'eaux améliorés, ce village promet de devenir le Manchester de la province de Québec. Le révérend M. Labelle, le curé de cette paroisse est un homme à vues très-larges et d'une grande énergie, qui fera beaucoup pour le progrès de cette section de la province. Godefoi Laviolette Ecr. exploite là un superbe moulin à farine, ayant sept paires de moulanges avec moulin à farine d'avoine, un bel établissement pour la fabrique des étoffes en laines de trois cents fuseaux consommant deux cents cinquante livres de laines par jour, un moulin à scies circulaires et pour lattes, etc. Une belle Eglise catholique, un couvent, une académie commerciale pour les garçons catholiques et protestants; les bureaux publics du comté, etc. De belles rues bien alignées et macadamisées, avec un fin gravier; de bons trottoirs partout, des plantations d'arbres forestiers faites avec symétrie dans toutes les rues; il possède un commerce florissant, Messieurs Fournier, Languill, Auger, Gauthier, des marchands de l'endroit ont fait de belles fortunes. Ce village a encore des artisans de toutes sortes: et je ne puis terminer sans parler de ses chemins macadamisés, les plus beaux que je connaisse en Canada et libres de péages. Toutes ces améliorations qui sont bien propres à étonner le touriste, sont dues à l'esprit d'union et de progrès qui règne dans ce beau village.

Cette route est incontestablement la plus courte entre Ottawa et Montréal, et si le chemin pour réunir les deux cités doit traverser l'Ottawa à quelqu'endroit, le point au-dessous des moulins d'Hawkesbury est le plus convenable et il formera une maille dans la chaine du "Canada Central" ou celle d'une autre compagnie et une petite partie du Grand Chemin Atlantique et Pacifique.

CHS FREADWELL

Lorignal 28 août 1869.

◆

NOTES LOCALES.

UNION CATHOLIQUE.—Les membres du Conseil de l'Union Catholique sont priés de s'assembler demain (dimanche), pour affaires importantes. Le Conseil s'assemblera après la séance ordinaire de la société.

AQUEDUC.—A cause de l'heure avancée et de la trop grande abondance de matière sous main, nous sommes forcée à regret, de remettre l'insertion d'une Requête importante présentée mercredi dernier à Son Honneur le Maire par les principaux citoyens et hommes d'affaires de la Cité, concernant l'érection à la maison des roues d'un nouvel engin à vapeur capable de suppléer à tous les accidents dont le retour, chaque hiver, est si préjudiciable à tous et surtout aux manufactures.

ACCIDENT.—Hier après midi, le fils de M. John Higging de la côte St. Paul passait en voiture sur la rue Craig avec deux dames, lorsque l'*énorme* rouleau de la corporation s'adonnant à passer, le cheval effrayé prit le mors au dent et alla tomber un peu plus loin. Le choc fut si fort que les promeneurs furent jetés à bas et se blessèrent, mais peu grièvement.

COUR DE POLICE du 10 courant. — Daniel Murphy, assaut et batterie, $2 et les frais ou 10 jours de prison aux travaux forcés.

A. William Baldwin, prenant des passagers sans appareils de sauvetage, $40 ou 1 mois de prison commune aux travaux forcés.

COMMERCE.—Nous invitons les marchands de l'Est et de l'Ouest à visiter l'établissement de MM. McMillan & Carson, marchands-tailleurs en gros; ils y trouveront une grande quantité de hardes faites de tout genre et de tout prix. Ces messieurs ont aussi un département pour les affaires de pratiques, conduit par des tailleurs habiles et séparé de leur commerce en gros.—Voir l'annonce.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

DÉCÉDÉ SUBITEMENT.—Nous avons la douleur d'apprendre qu'un bien triste accident vient de plonger dans le chagrin et le deuil la famille de M. Chs. Baillargé, qui passe la belle saison à St. Michel de Bellechasse. L'aîné de la famille, âgé de 16 ans, est mort dans la nuit de mardi à mercredi d'une indigestion d'un fruit essentiellement astringent, les cerises à grappes.

Doué d'aptitudes brillantes, ce jeune homme promettait déjà un bel avenir, lorsque la mort l'a si brusquement enlevé.—*Evénement.*

NOUVELLES MARITIMES.—Le brigantin *Victoire*, Capt. Julien, parti de Boston avec un chargement général pour Québec et Montréal, a été signalé en vue du Bic lundi dernier par le vapeur *Lac St. Pierre*. Il arrivera probablement aujourd'hui dans le port.

La *Margaretha Stevenson*, Capt. Hamond, est arrivé de Moisie mardi soir avec un chargement de fer et de provision. Le capitaine dit avoir eu beaucoup de brume jusqu'à la Pointe aux Pères. Il y avait cinq à six vaisseaux qui remontaient le fleuve en vue de ce dernier endroit. Un navire montait vis-à-vis de l'Ile-Verte.

COMMERCE.

BUREAU DE *La Minerve*,
Montréal, 10 Sept. 1869.

Temps frais.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Chas Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 10 Sept. 1869 :

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. A. M.
59°	64°5	63°

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
66°	54°5	60°2

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 74 à 00
Vendus de 74½ à 74¾
Pour argent achetés de 75 à 75½
Change sur New-York, vendu 74¾ à 09
Traites d'or, ¼ à ½ d'escpte
Billets de la Banque du Haut Canada achetés à 50
Billets de la Banque Royale achetés à 98
Argent acheté de 2½ à 0; vendu de 2 à 0
Change sterling, de 8 à 8⅛
Or ouvert à 135½, fermé à 135½

L. H. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François Xavier.

COTE DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés.	Dividende derniers 6 mois.	Fermés Prix.
Montréal	$200	tout	6 par cent.	163½ @ 164
Amér. B.N.	£50 stg	do	3 do	105 @ 105½
Cité	80	do	4 do	101 @ 101½
Peuple	50	do	4 do	107 @ 108
Molson	50	do	4 do	104½ @ 105
Ontario	40	do	4 do	97½ @ 97¾
Toronto	100	do	4 do	124 @ 125
Québec	100	do	3½ do	100½ @ —
Nationale	50	do	4 do	107 @ 108
Gore	40	do	aucun	56 @ 57
Jac. Cartier	50	do	4 do	108 @ 108½
Towns. Est	50	do	4 do	99 @ —
March du C.	$100	do	4 do	104½ @ 105
Union	100	do	4 do	105½ @ 106
Des Artis.	50	do	4 do	93 @ 94
B. R. du Ca.	50	do	4 do	60 @ 62½
C B of Com.	50	do	4 do	101 @ 101½
C. DE FER.				
G T du C	£100stg	tout	aucun	15½ @ 16½
At & St Lnt.	100	do	do	....
G W du C	32	do	2 par cent	13 @ 14
Chp & St L.	200	do	aucun	10½ @ —
Do préférnt.	$200	do	aucun	82 @ 84
MINES.				
Mont N C	4	c p c		3 10 @ 3.25
Cuiv Huron Bay	4	12 cts	25 par cent.	35 @ 40
Arg & Cuiv L Huron	5	102 cts	....	
Québec & L Supérieur	8	$ 4 10	....	
DIFFE. COM.				
C Télég M	40	tout	5 par cent.	134 @ 135
C Gaz Cité	40	do	4 do	Liv fermés
C Urbain C.	40	do	5 do	113 @ 114
C Richelieu	100	do	5	123 @ 127½
Cie Nav C.	100	do	20 p.c. 12m	100 @ 101
M Elévat M.	100	do	5 p.c. 6m	102 @ 103
Cie B Col V.	£50 stg	80 p c	2½p.c. 12m	50 @ 60
C Glass Co	100	tout	aucun	— @ —
St Lawrence Glass Co.	$100	—	6 p.c.	50 @ 90

BONS.	Fermés, Prix
Bons de la Puissance 6 ₩ cent	106 @ 107
Gouvernement 5 ₩ cent stg	95½ @ 94½
Gouvernement 5 ₩ cent ct	— @ 93½
Gouvernement 6 ₩ cent ct	106 @ 107
Gouvernement 6 ₩ cent 1878 stg	103½ @ —
Aqueduc de Montréal, 6 ₩ c. dû 1878	97½ @ —
Bons, Cité de Montréal 6 ₩ cent	97½ @ —
Bons 7 0/0 consolidés	112 @ 113½
Hâvre de Montréal, 6½ ₩ ct, dus en 1883	102½ @ 103
Cité de Québec 6 ₩ cent	80 @ 90
Cité de Toronto 6 ₩ cent 1880	87½ @ 92½
Cité d'Ottawa, 6 ₩ cent 1880	95 @ 96
Chemin de Fer Champlain, 6 ₩ cent	70 @ —
Débentures de Comté	— @ —

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours	108½ @ 108¾
Privés do do	107 @ 107½
Privés avec documents	107 @ 107½
Banque de New-York	15½ @ 26
Privés do	26 @ 26½
Traites en Or do	pair
Argent	2 @ 2½
Or de New-York, 5 p. m	135½

REMARQUES.

Le marché s'est encore un peu amélioré cette semaine ; quelques stocks favoris se vendent à l'aise, et la cote des prix est ferme.

Banque de Montréal—Ce stock vendu d'abord à la hausse à 162½, a remonté à 163, 163¼ et 163½ auquel dernier taux il est encore en bonne demande, les vendeurs exigeant 164.

Banque de l'A B du Nord—Une vente peu considérable a fait 105½ ; tenu maintenant à 106 avec acheteurs à 105.

Banque de la Cité—Ce stock est relativement plus lourd ; 101 est l'offre le plus élevé, les vendeurs laisseraient à 101½ et 101¾.

Banque Molson—La baisse dans les prix a amené les acheteurs, et la demande est considérable à 104½ et 105 ; bon nombre de ventes ont donné ce dernier taux auquel se tiennent encore les vendeurs, acheteurs offrant 104½.

Banque des Marchands du Canada—Ce stock est un peu plus aisé, et des ventes considérables ont eu lieu à 105 ; les acheteurs n'offrent plus que 104½, mais 105 est le plus bas prix auquel l'on puisse s'en procurer.

Banque des Artisans—Ferme, avec ventes à 94, auquel taux il y a encore des acheteurs, mais les vendeurs demandent 95.

La Banque du Peuple—De 107½ à 108, mais par petits lots seulement, les vendeurs demandent aujourd'hui à 108½.

La Banque Jacques-Cartier—Ferme aux cotes.

Banque de Québec—Stock nominal à 101.

Banque Union du Bas-Canada—Demande à 105½, sans vendeurs.

Banque des Townships de l'Est—Nominal de 99 au pair.

Banque Ontario—A fait 124, lequel prix est encore offert, les vendeurs demandant maintenant 125.

Banque Gore—Calme avec acheteurs à 56 et vendeurs à 57.

Banque Royale Canadienne—Vendu à 60, lequel taux est encore offert ; les vendeurs demandant 62½.

Banque Canadienne de Commerce—A fait 106½ lequel prix est encore offert ; on pourrait probablement acheter à 107.

Cie Télégraphique de Montréal—Rien de fait ; le stock est offert à 135 avec acheteurs à 134½.

Cie des Chars Urbains de la Cité—Pas de transactions, acheteurs offrant librement 113 à 113½ ; aucun stock offert.

Cie du Gaz de la Cité.—Livres fermés.

Cie de Navigation Canadienne—Un dividende de 5 par cent a été déclaré payable le 1er Octobre. Les acheteurs ont avancé à 123, mais pas de stock d'offert au-dessous de 127.

Stocks et Bons de Chemin de Fer—Il y a quelque demande pour les dix par cent préf. Champlain et St. Laurent à 84, avec vendeurs à 87½, 78½ est offert pour les six sterling mais les acheteurs demandent 80.

Cie Minière de Montréal—Pas de transactions ; stock fermé à $3.00 et $3.25.

Bons de la Corporation de Montréal—Aucun offre ; 97½ serait donné pour les six, les 7 par cent ont fait 112½ et 113, et sont maintenant offerts à 113½.

Débentures du Canada—Rien du tout. Les six sont encore recherchés à 101½, les cinq sterling sont offerts à 94½ avec acheteurs à 92½, le stock de la Puissance a fait 107, qui est encore offert ; les Bons de la Puissance sont aussi offerts au même taux.

Change—A été très incertain toute la semaine ; aujourd'hui le marché est plus ferme de 3¾ à 8⅛.

Argent—Abondant et à un taux très raisonnable.

PRENTICE & McDOUGALL,
Courtiers et Agents,
No. 60, rue St. François-Xavier.
Montréal, 10 Sept. 1869.

MARCHÉ EN GROS - 9 Sept.

Le marché aux farines est tranquille cet avant-midi. Reçu ce matin : par le Grand Tronc, 1,077 quarts ; par le Canal Lachine, 000 quarts.

FARINE ₩ quart de 196 lbs.—Super Extra, 0,00 à $0,00 ; extra, $5,50 à $5,60 ; de goût, $5,35 à $5 40, Superfine blé du Canada $5,00 à $5,10, forte do, $5,20 à $5,40 ; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland), $5,10 à $5,15 ; marques de la cité superfine blé de l'Ouest, $5,20 à $5,25 ; superfine du Canada No. 2, $4,75 à $4,80 ; fine, $1,35 à $1,50 ; moyenne, $3,90 à $4,15 ; recoupes, nominal ; farine en sac du H C $2,45 à $2,50 par 100 lbs. Marques de la Cité $2,55 à $2,60.

FARINE D'AVOINE ₩ qrts de 200 lbs.—De $5.75 à 6.00.

BLÉ ₩ mts de 60 lbs.—No. 2, nominal à $1.13 ; blé du printemps du Haut-Canada nominal à $1.17½.

POIS ₩ 60 lbs.—Dernière vente de $1.00 à $1.02½ par 66 lbs, et de 90½ à 93c par 60 lbs.

BLÉ-D'INDE ₩ minots de 56 lbs.—Vieux mêlé de l'Ouest de 00 à 90c.

AVOINE ₩ mts de 32 lbs.—Nominale de 40 à 42c.

ORGE ₩ 48 lbs.—Nominale, de 65c à 75c.

SEIGLE ₩ 56 lbs.—Nominal.

BEURRE ₩ lb.—Aucune vente en gros, le bon beurre de l'Ouest est nominal de 18 à 18½c, choisi de 19 à 19½c.

FROMAGE ₩ lb. — Lourd. Peut être coté de 11c à 11½c.

SAINDOUX ₩ lb.—Ferme ; peut être coté de 15½ à 16c.

LARD ₩ quart de 200 lbs. — Marché ferme ; Mess de $29.00 à $00.00 ; mess mince $25.75 à $26.00, Prime Mess, $21.00 à $21.50 ; Prime, $20.50 à $22.00.

ALCALIS ₩ 100 lbs.—Premières, de $5.65 à $5.70 ; secondes, de $4.80 à $1.85 et troisièmes, à $4.30. Ventes de Perlasse, premières, $5.65 à $0.00, secondes, de $0.00 à $0.00.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 9 Sept. — Blé No. 1 tranquille de de 1.31 à 0.00 ; No. 2 de 1.28 à 0.00 ; reçu 30,000 minots ; expédié 17,000 minots.

Farine—Sans changement.

Fret—A 12c.

Chicago, 9 Sept. — Blé No. 2 ferme de 0.00 à 1.28 ; reçu 61,000 minots ; expédié 35,000 minots. Blé-d'Inde—Lourd, à 88c ; reçu 198,000 minots ; expédié 166,000 minots.

MARCHÉ DE NEW-YORK—10 Sept.

Coton—34c.

Farine—Ferme, reçu aujourd'hui 14,000 quarts ; ventes 6,900 qrts, de 5,65 à 6.15 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 6.60 à 7.00 pour commune à choisie extra de l'Etat, 6.50 à 7.05 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest.

Farine de Seigle—Tranquille, de 4.50 à 6.40.

Blé—1 à 2c meilleur, reçu 148,000 minots, ventes 112,000 minots, de 1.48 à 1.51 pour No. 2 du printemps, 1.70 pour blanc de Genèse.

Seigle—Tranquille.

Blé-d'Inde—2 à 3c en baisse, reçu 42,000 minots, ventes 38,000 minots, de 1.16 à 1.18 pour nouveau mêlé de l'ouest.

Orge—Plus ferme.

Avoine — Ferme, reçu 37,000 minots, ventes 26,000 minots de 65 à 68c pour nouvelle de l'Ouest et du Sud.

Lard—Ferme, ventes 000 quarts, $30.75 à $31.00 pour nouveau mess.

Saindoux—En baisse, de 17 à 19½c pour fondu à la vapeur, 19½ à 20c pour fondu au chaudron.

REÇU PAR LE GRAND TRONC.

9 Sept.

Blé, mts	700	Suif, qrts	
Farine, qrts	1077	Petrole, qrts	
Alcalis, qrts	23	Cuir, rlx	31
Beurre, tins	205	Jambons, bcts	
Whiskey, cqs		Tabac, bcts	
Pois, mts		Farine de blé d'inde, qrts	
Esprit de Vin, cqs			
Avoine, mts		Fromage, bts	501
Bœuf, qrts		Viande fumée, bts	
Saindoux, tins		Blé d'inde, mts	
Peaux		Orge, minots	490
Lard, qrts			

REÇU PAR LE CANAL LACHINE.

Jusqu'à 11 A. M., le 9 Sept.

Blé, mts	21841	Pois, mts	
Farine, qrts		Alcalis, qrts	16
Saindoux, qrts		Peaux	
Beurre, tins		Bœuf, qrts	
Avoine, mts		Blé d'inde, mts	
Lard, qrts		Cuir, rlx	
Tabac		Viande fumée, bts	
Fromage, btes	357	Farine d'avoine, qrt	
Seigle, mts		Orge, mts	
Farine de blé d'inde		Whiskey, cqs	
Esprit de Vin, cqs		Jambons	
Suif, qrts			

IMPORTATIONS.

Par le Grand Tronc Est :—

John Shariss 1 lot d'effets, Lyman C & cie 2 c, Lewis K & cie 1 cs m'dise, P Grey 1 machine, J Robertson ½ qrt, J L Cassidy 1 cs m'dise, J Watson 2 do.

Par le Champlain :—

Kerry frère 50 cs huile, C H Weil & cie 210 bles fer, Robertson & cie 3 cs 70 bles, H Sherey 12 bles, Lewis K & cie 30 do, L Claxton 2 cs, Nelson Davis 171 cs allumettes, W Paterson 2 cqs huile, Ferrier & cie 5 btes quincaillerie.

Par le Grand Tronc Ouest :—

W E Roihe 350 mts blé, Banque de Montréal 350 do, A W Ogilvie 350 do, R S Oliver 200 qrts farine, Banque Ontario 100 do, A Bowman 100 do, Whitehead & Ross 100 do, R Mitchell 200 do, Crane & Baird 200 do, J E Hunsicker 100 do, T W Raphael 100 do, Banque de Montréal 100 do, ordre 400 do, G Wait 10 tins beurre, M P Ryan 476 do, ordre 127 btes fromage, Villeneuve & Lacaille 21 cqs vin.

Par le Canal Lachine :—

Navire Kingston, d'Hamilton—J Hams 357 btes fromage, Banque des Marchands 150 sacs blé, J T Davis 41 btes, H McCuaig 16 qrts alcalis.

Navire Salaberry, de Dundee—Maison Américaine 84 sacs patates, Geo Wait 26 tins beurre, N Aubry 4 do beurre, D McKay 40 sacs avoine, Ayre & cie 2 tins beurre, D Shannon 5 do, H McGillie 2 do, James Quig 7 do, A Shannon 2 do, G Beaudet 9 sacs avoine, D David 10 tins beurre, A Lalonde 52 sacs avoine, R Cairns 19 do.

Navire Osprey, d'Hamilton—H & A Allan 146 btes jambons 3700 saindoux 299 sacs blé 800 btes fromage 801 tins beurre, T W Raphael 600 qrts farine, C A Stark 193 do, Banque de l'A B du Nord 300 do, ordre 300 do, Akin & K 100 do, Geo Denholm 35 do, Kinwood L & cie 100 do, J E Hunsicker 100 do, C Lamb & cie 50 btes fromage 10 qrts whiskey, D Shaw 310 btes fromage.

EXPORTATIONS.

Navire Devonshire, pour Liverpool—D Shaw 160 pes planches 75 madriers, D Torrance & cie 25730 mts blé 1500 qrts farine, Rimmer Gunn 9007 mts blé 7000 rais 500 qrts farine.

PORT DE MONTRÉAL.

ARRIVAGES.

Navire Cairngorm, James Quig, Greenock—H & A Allan, agent, 1016 tnx.

Goëlette Providence, A Leblane, Pictou—H McKay & cie, agent, 81 tnx.

DÉPARTS.

Navire Devonshire, C Pack, Liverpool—D Shaw, agent, 1327 tnx.

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES DE *LA MINERVE*.

SERVICE PRIVE.

PROVINCE D'ONTARIO.

Ottawa, 10—Cinq compagnies du 60e carabiniers nous sont arrivées aujourd'hui. Le corps de musique du bataillon sera ici demain.

Il est rumeur que Lady Young doit partir sous peu pour l'Angleterre où elle passera l'hiver, notre climat dans cette saison rigoureuse étant contraire à sa santé.

Sir John Young n'est pas encore arrivé.

Temps beau.

Toronto, 10—Le tir a recommencé hier. Le prix de cette province a été gagné par les tireurs d'Ontario qui ont fait 589 points contre 573 faits par les tireurs de Québec.

La convention s'est ajournée après avoir voté une résolution comportant que le moyen le plus sage et le plus efficace de détruire l'intempérance serait la passation d'une loi prohibant l'importation de toutes les liqueurs à l'exception de celles employées pour remèdes.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 10.—Un jeune homme de bonne famille du nom de Dunn a été trouvé mort hier soir dans un champ.

Le port commence de nouveau à se garnir de vaisseaux.

Il fait encore un gros vent de l'Est.

Arrivages de la mer : le navire Abeona, de Glasgow, à son troisième voyage pour Montréal ; Albatras, Grangemere, Freundschaft, Prusse : le Packett, Manchester ; Columbia, New-York, Mary, Pallock ; Thomdean, Liverpool.

Le vapeur *Ottawa* n'est parti que ce matin par suite de la tempête de Mercredi ; il n'avait pu prendre son charbon.

Plusieurs navires ont été chassés de leurs ancres, mais sans souffrir de dommages.

Québec, 10.—Le *SS. European*, de Liverpool, est arrivé à Québec à 4 heures ce matin.

Le *SS. Ottawa*, est parti de Québec pour Glasgow à 4.30 hs. a.m., ayant 4 passagers de cabine, 15 intermédiaires et 23 d'entrepont.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Halifax, 10.—M. Archibald a été élu dans le comté de Colchester. Le résultat de l'élection fait grand plaisir aux unionistes.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

AMERIQUE.

Worcester, Mas., 9.—On rapporte que les flibustiers cubains, qui sont partis ce soir, n'ont pas dépassé Providence. La tempête a jeté leur vaisseau à la côte et le chef de l'expédition a été arrêté par les autorités des Etats-Unis.

Norfolk, Va., 10.—Le feu a été mis aux savanes de Dismal et y exerce de grands ravages. L'incendie commença près de Suffolk et couvre déjà un espace de 20 milles. Une grande quantité de bardeaux, de douves et de bois de charpente a été consumée.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Londres, p. m.—Valeurs américaines tranquilles et fermes, 5-20 à 83½ pour émission de '67, et 83 pour vieille émission de '65. 10,40 à 75½. Erié 23½. I. C. 96½.

Liverpool, p m.—Blé de Californie lourd. Blé de l'Ouest 9s 9d.

Queenstown, 10.—Le steamer *Queen* de N.-Y. est arrivé.

Londres, 10.—La Banque d'Angleterre a £300,000 plus que la semaine dernière.

Des arrangements ont été faits ici, pour la répétion du grand Jubilé de la Paix de Boston, au palais de crystal.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M

AMERIQUE.

New York, 10—Un accident déplorable a eu lieu hier soir sur la ligne Erié près de Jarvis. L'engin No 238 a fait explosion tuant quatre hommes du coup.

Le vapeur «Henry Chauncey» est arrivé d'Aspinwall.

L'argent est plus facile de 6 à 7 p. c. pour emprunts à terme ; le change sterling est plus actif et plus ferme à 108¾ et 108½ pour de l'or et du papier de première classe. L'or n'a pas varié il s'est ouvert et fermé à 135½.

Constantinople, 10—Les difficultés concernant les frontières a été réglée à l'amiable.

St. Petersbourg, 10—La moisson est en partie terminée. La récolte dans les provinces du sud ne dépassera pas la moitié de la moyenne.

Washington 10.—Les recettes des douanes depuis le 28 août au 4 sept. inclusivement se sont élevées à $4,244,763.

Chicago, 10.—Farine tranquille et ferme à 5.25 à 6.35 pour extra du printemps.

Blé—Tranquille, ventes no 1 à 1.37, no 2 de 1,24½ à 1.25½ ; dans l'après-midi le No 2 a été lourd de 1.24½ à 1.25.

Blé d'inde—Actif et en baisse, ventes de No 2 de 63¾ à 65 ; dans l'après-midi le No 2 a été fer à 63½ pour les ventes du mois de septembre.

Avoine—Ventes de no 2 à 44½, acheteurs à 44¼, fermé ferme.

Seigle—En bonne demande, ventes de No 1 à 90c, No 2 de 86½ à 88c, fermé à 86½ pour le No 2.

Orge—Irrégulière, ventes de No 2 à 1.32 pour les ventes du mois courant.

Esprit de vin—Tranquille et ferme, ventes à 108.

Lard—Tranquille de 33,00 à 33.50.

Saindoux—Tranquille de 18¼ à 18½.

Reçu—5,000 qts farine, 16,000 mts blé 24,500, mts blé d'inde, 69,000 mts avoine, 76,000 mts de seigle, 4,600 mts orge, 4,200 porcs vivants.

Embarquement.—2400 qts farine, 55000 mts blé, 168000 mts blé d'inde, 17000 mts avoine, 3200 mts orge, 3200 porcs vivants.

EUROPE.

Service du Cable Transatlantique.

Londres, 10—Une révolte a éclaté à la Nouvelle Zélande et causait beaucoup d'alarme.

Paris, 10—L'argent n'a jamais été si abondant à la banque. L'encaisse est de 49,000,000 de francs de plus que la semaine dernière.

Les journaux officieux annoncent que l'Empereur est complètement rétabli. Il n'est cependant pas encore revenu à Paris.

Des démonstrations séditieuses ont eu lieu à Madrid. On n'a pas encore de détails.

Queenstown, 10—13 prisonniers cubains récemment échappés de la prison de Fernando Pô où ils avaient été écroués sont debarqués aujourd'hui.

Londres, 10—A une assemblée tenue hier à Langham par les américains, des résolutions furent passées remerciant le Prince Napoléon pour le caractère libéral de son dernier secours, surtout pour ce passage où il parle des bienfaits du gouvernement démocratique aux Etats-Unis.

L'excitation causée par l'article de madame Stowe à propos de Lord et de Lady Byron continue encore. Les journaux sont remplis chaque jour de correspondances à ce sujet approuvant, blâmant tour-à-tour l'acte de Mde. Stowe.

La Haye, 10—Le congrès des statistiques a commencé ses séances.

Paris, 10—L'expédition de Lambert au pôle ne peut partir faute de fonds.

Madrid, 10—La sédition a été calmée de suite et la tranquillité règne dans la ville et dans les campagnes.

La proposition de continuer la régence à Serrano pour trois nouvelles gagne du terrain.

Paris, 10—L'Empereur est bien mieux. Il est probable que l'Impératrice va reprendre sous peu son voyage en Orient.

Paris, 10—On annonce que toutes les difficultés soulevées entre le Khedive et le Sultan ont été réglées à l'amiable.

Londres, 10.—Le *Morning Post* dit que Sa Sainteté veut faire un grand effort pour convertir les nègres du Sud. 200 noirs font en ce moment leurs études pour entrer dans l'état ecclésiastique.

Londres, 10.—Dans un article sur les affaires Cubaines, le *Times* d'aujourd'hui considère comme une nécessité pour l'Espagne qui d'ailleurs y perdrait peu d'abandonner Cuba, surtout si les américains y tiennent.

Le *Telegraph*, dans un article sur le même sujet dit que l'abandon de Cuba par l'Espagne serait une lâcheté, les Cubains étant encore incapables de jouir d'une pleine indépendance. D'ailleurs, l'écrivain du *Telegraph* dit qu'il verrait avec un assez bon œil la reconnaissance de Cuba par les Etats-Unis, ce qui règlerait du coup la question de l'Alabama, en exonérant l'Angleterre de tout blâme.

Le *Times* dit que si les deux équipages du Harvard et d'Oxford concourent de nouveau pour la rame, chacun devrait ramer à sa manière.

Paris, 10.—L'*Opinion Nationale* demande que le senatus consulte soit terminé de suite. On craint beaucoup que l'Empereur ne retombe bientôt dans sa faiblesse.

Paris, 10.—L'Empereur est venu à Paris ce soir à 5 heures. Il visita les Boulevards et retourna à St. Cloud, en passant par la Rue de la Paix. L'Impératrice l'accompagnait.

Paris, 10—Bourse, excitée ; rentes, 70 francs 65c.

Franckfort, 10, p.m.—Bons, 86⅞.

Paris, 10.—La bourse est excitée mais ferme.

NAISSANCE.

—En cette ville, le 10 courant, la Dame de E. A Duclos, Ecr., Pharmacien, un fils.

MARIAGE.

—A Ste. Scholastique, mardi, le 7 septembre courant, Louis-Alphonse Carmel, Ecr., Avocat, conduisait à l'autel Demoiselle Marie-Agnès-Clémentine Bastien, quatrième fille de feu le Lieutenant-Colonel Joseph-Octave Bastien, Ecuier, en son vivant Notaire de St. Michel de Vaudreuil. La bénédiction nuptiale qui devait être donnée par le Révérend Messire Chèvrefils, curé de Ste. Anne du Bout de l'Isle, a été faite par le curé du lieu.

A New-York, le 8 du courant, par le Révd. John C. Henry à St. Stephens Church, M. J. B. Benoit, fils de Jean Benoit, Ecr., marchand de Montréal, à Dlle Victorine Maillé, fille de Antoine Maillé, Ecr., Facteur de Pianos de New-York.

DECES.

—A St. Rémi, le 9 du courant, à l'âge de 45 ans et 10 mois, après 12 heures de maladie seulement, Dame Thaïs Gauthier dite St. Germain, épouse de François Bédard, Ecuier, Maire de la paroisse de St. Rémi.

J. W. MOUNT, M. D.,
22, RUE STE. MARIE,
Près de la Traverse de Longueuil, Montréal
4 juin. 224

AVIS SPECIAUX.

SIROP COMPOSE DE JAMES I. FELLOWS
ST. JEAN, N.-B.

La sagesse est le fruit de l'expérience. Lorsque le teint est pâle et blême, cela est un signe que le sang est vicié et que les secrétions en sont irrégulières. En faisant régulièrement usage du Sirop Composé de Fellow, et en suivant pendant quelques semaines les directions qui accompagnent chaque bouteille, les secrétions se purifient, la peau devient transparente, la figure reprend l'apparence de la jeunesse, tandis que la gaieté de l'esprit annonce le retour de la santé, que le patient n'avait pas connue depuis des années.

Vendu par tous les Apothicaires. Prix, $1.50 la bouteille ou 6 pour $7.50.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste,
St. Jean, N.-B
FRANCIS CUNDILL & CIE,
Agents en Gros,
187—a kc Eds 31, Rue Lemoine, Montreal

BURNETTS COCOAINE.

LA CHEVELURE HUMAINE.

Combien de personnes abusent de ce délicat et magnifique ornement en le brûlant avec des *alcoholicwashes* et en l'ondoyant de graisse qui n'a aucune affinité avec la peau et n'est pas absorbée. BURNETTS COCOAINE, un composé d'huile de Cocoanut, etc., et sans rival pour la chevelure, est totalement absorbé et est particulièrement adopté à ces diverses conditions empêchant qu'elle tombe et en avançant la croissance sanitaire.

JOHN PALMER, Perruquier-Coiffeur, dit qu'aucun autre composé n'est aussi élégant ou bon pour les cheveux et la vente en est considérable.

Le Restaurateur des Cheveux Amélioré de Mme. S. A. Allan.

LE FAVORI DES COIFFEURS.

NOUVEAU STYLE

Par l'usage d'UNE BOUTEILLE les cheveux gris ou dépérissant reprennent la couleur et la beauté de leur jeunesse et en s'en servant pour la première fois, la chevelure devient d'un lustre magnifique. Il fait pousser les cheveux sur les têtes chauves.

Il leur donne une luxuriante croissance. Il arrête immédiatement les cheveux qui tombent. Vendu par tous les Droguistes. Prix : UNE PIASTRE.

Fabriqué par S. R. VAN DUZZER & CIE,
Droguistes en Gros,
Rue Barclay, et 40, Place Park, New-York,
266, High Holborn Londres, Angleterre.
15 déc—c a

LES ODORANTES ESSENCES de Burnett pour citron, vanilla, etc., ont reçu la remarquable approbation du Professeur Blot, le lectureur populaire de New-York sur la cuisine dont le certificat en garantie la valeur et qui dit que les *Burnett's* sont très-supérieur en force et pureté à aucune autre espèce faite en ce pays. Nos premiers épiciers et droguistes les ont en ventes et toutes les bonnes femmes de maison vraient les demander.

Alex. McGibbon et Dufresne & McGarity annoncent qu'elle donnent la meilleure satisfaction. N'en prenez pas d'autres.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE

COMMERCIAL UNION

Bureau principal—19 et 20, Cornhill, Londres, Angleterre.

BUREAU DE LA SUCCURSALE, 385 et 387, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

CAPITAL ...$12,500,000 ou £2,500,000 Sterling.
FONDS DÉPOSÉS EN CANADA......$500,000.

Departement contre le Feu.

Assurance accordée sur les effets de Ménage et les Articles de Commerce à des Taux modérés.

Departement sur la Vie

Le succès de ce département est sans précédent, que, après avoir payé les pertes et dépenses, il est resté entre les mains des Syndics 90 par CENT des primes reçues.

MORLAND, WATSON & CIE.,
Agents généraux pour le Canada
FREDERICK COLE, Secrétaire.
A. Tellier, Sous-Agent.
Montréal, 15 juin k c 1868—233

CONCERT ET BAL

Donné au bénéfice de

M. RENAUD

PAR

Son Orchestre, assisté par une Bande de Cuivre

Sous la direction de

M. ACKERMANN

ET

AUTRES AMATEURS DISTINGUES

AURA LIEU

Lundi, 20 Septembre 1869

AU

JARDIN GUILBAULT !

Pour l'occasion, le Jardin sera illuminé et s'ouvrira à 6 heures P. M.

Le Concert commencera à 8 heures précises. Après le Concert, Bal. Voyez les programmes.
11 sept.—u p 3

GRANDES COURSES

EN

VÉLOCIPÈDE

AU

ROND ST. JACQUES,

RUE AMHERST, PRES LA RUE ONTARIO,

DIMANCHE, LE 12 COURANT,

A 4 HEURES P.M.

Il y aura plusieurs Courses en Vélocipèdes ainsi qu'une Course Comique.

La troupe de MM. Trudeau & Frères jouera sur les Echelles Volantes.

M. Tude marchera sur le Fil de Fer.

Il y aura une Grande Course par les Sauvages de Caughnawaga.

A 5 heures, Grande Ascension d'un BALLON par la Vapeur.

Un corps de musique jouera pour l'occasion.

☞ Pour les détails, voir les petites affiches.

Prix d'entrée : 5 cts. Siéges réservés : 10 cts.
11 sept. 3

EXCURSIONS A LAPRAIRIE

TOUS LES

SAMEDIS ET DIMANCHES

SI LE TEMPS LE PERMET.

Les Samedis } De Montréal à 4.30 p. m.
} De Laprairie à 6.30 p. m.
Les Dimanches } De Montréal à 1.30 p. m.
} De Laprairie à 5.00 p. m.
10 Sept. 2

Situation Demandée.

Un JEUNE HOMME désirerait trouver une situation comme copiste, traducteur ou assistant teneur de livres.

Une pratique presque continuelle de ces trois occupations, lui permet de s'offrir à tout hommes d'affaires, qui aurait besoin d'un assistant.

Pour informations, s'adresser à *La Minerve*.
4 mai 214

ON A BESOIN D'UN OUVRIER HORLOGER

DE PREMIÈRE CAPACITÉ connaissant parfaitement la partie du rhabillage de MONTRES & PENDULES.

BEAUDRY & DUFRESNE,
No. 180, Rue Notre-Dame.
26 Août. 294—qu k

VENTE PAR ENCAN.

PAR MICHAELS et LYON.

Vente de Meubles de Ménage.

Nous avons reçu instruction de M. ROZAND qui laisse pour l'Angleterre, de vendre par encan LUNDI, le 13 SEPTEMBRE, au No. 246, Rue St Urbain, près la Rue Sherbrooke, tout L'AMEUBLEMENT de prix et tous les EFFETS DE MÉNAGE, comprenant :—

SALON.—Ameublement en Noyer Noir, Chiffonnier Noble en Noyer Noir, Table de Centre, Causeuses, 55 Verges de Tapis Tapestry presque neuf Corniche dorée, Courte-Pointes en Dentelle. Miroir avec cadre doré, belle Bibliothèque en Noyer Noir, belle Pendule et Couvercle.

SALLE A DINER.—Tables de Salle à Diner à extension, Set en Crin, 12 Chaises en Jonc, Sets à Diner et à Thé, Vaisselle Plaquée et Coutellerie. Machine à servir, &c., &c.

CHAMBRES A COUCHER.—Set en Noyer Noir, dessus en marbre, de 7 morceaux, avec Matelas à Rèssort pour convenir, Garnitures de Lits, Matelats, Couvertures, Draps, Courte-Pointes, Couchettes, Lavemains, Bureaux, Fauteuils, &c.

CUISINE.—Poêle de Cuisine No. 7, avec fournitures complètes, Chaises, Tables, Faïence, Verrerie, Tapis d'Escalier, Tapis de Passage, &c.

Vente à DEUX HEURES.

MICHÆLS & LYON,
Encanteurs.
1

Nouvellement Reçus.

LIBRAIRIE NOUVELLE ! !

ALPLONSE DOUTRE & CIE.,

COIN DES

RUES NOTRE-DAME & ST. GABRIEL

LIVRES DE DROIT

Traitant sur le Droit Civil, Droit Criminel, Droit Maritime et Droit International. Rolland de Villargues ; Agnel ; Breton ; Berriat St. Prix ; Boitard et Colmet d'Aage ; Courcy ; Coin-Delisle ; Chauveau ; Bédarride : Sogron ; Desquiron ; Tambour ; Poujol ; Vazèle ; Rodière ; Vincent ; Fouquief ; Saint Espec l'Esco ; Favard de Langlade ; Westoby ; Duranton ; Troplong ; Carré et Chauveau ; Flore ; Fresquet ; Laboulaye ; Duplessis ; Kranss ; Giraud ; Biret ; Delvincourt ; Alauzet ; Foullier ; Pothier ; Bugnet ; Merlin ; Guyot ; Pigeau. Zachariæ ; Pardessus ; Poncet ; Marcadé et Pout ; Allard ; Morelot ; Caumont ; Hauf ; Solon ; Nicolin, &c., &c.

La Maison possède ces ouvrages tant en édition française qu'en édition belge.

LIVRES DE MEDECINE.

Trousseau et Pidow ; Churchill ; Béchard ; Barth et Roger ; James ; Massé ; Vidal de Cassie ; Hunter ; Litré et Robin ; Nysten ; Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie ; Cruzel ; Dumint ; Dorval ; Orfila ; Devergie ; Tardieu ; Flandin ; Barse ; Barlow ; Druitt ; Flint ; Gray ; Hughes ; Neill ; Neligan ; Thompson ; Taylor ; Hooper, Woods ; &c., &c.

Les ouvrages de médecine sont des éditions Américaines, Anglaises, Françaises et Belges.

LITTERATURE.

La collection des romans à l'ordre du jour est la plus complète possible et se compose de plus de 10,000 romans les plus choisis. Il serait trop long d'en donner la liste. La collection contient des illustrations splendides de nos meilleurs romans.

MUSIQUE.

Il est reçu chaque jour une grande quantité de morceaux de musique. Anglais, Français et Américains, à très bas prix.

Instruments de Médecine.

La maison se charge de faire venir à de bonnes conditions les Instruments de Médecine les plus en usage en Europe et en Amérique. Les instruments qui ont été reçus ont donné pleine et entière satisfaction.

GRAVURES.

Un assortiment choisi de gravures dans tous les genres. Nous attirons spécialement l'attention sur nos chromo-lithographes.

COSTUMES DE COUR.

La Maison a constamment en mains Robes, Rabats et Cravates pour Avocats et Conseils de la Reine, et toute commande est promptement exécutée.

RELIURE.

Un établissement de reliure et réglage est attaché à la maison et sont dirigés par MM. Lamarche et Michaud, avantageusement connus du public.
11 Septembre. 3

Aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES

POUR LA

Construction d'Un Pont Public,

(PONT PROVOST)

EN LA

PAROISSE DU SAULT AUX RECOLLETS

Seront reçues par le soussigné jusqu'à

Mercredi, le Vingt-deuxième jour de Septembre

COURANT A MIDI.

Les plans et devis du dit Pont peuvent être examinés en la demeure du soussigné au Village du Sault-aux-Récollets.

B. PICHÉ.
Sault-aux-Récollets, 9 Septembre 1869—c 1 B

BAS-CANADA, District de Montréal. No. 7588. } Dans la Cour de Circuit.

GEORGE McGONICUL, Hôtellier de Montréal demandeur, vs. THEOPHILE MARTEL, Charretier du même lieu, défendeur.

Par encan public et par suite de saisie, il sera vendu par l'huissier soussigné, au domicile du défendeur, rue Chaboillez, le vingtième jour de septembre courant, à dix heures de l'avant-midi, tous les biens meubles et effets saisis en cette cause, le sixième jour de septembre 1869. Conditions, argent comptant et Banquable.

L. LAFONTAINE, H. C. S.
Montréal, 10 septembre 1869.—3 u

PERDU

Depuis le Quai de la Rivière du Loup, dans la soirée du 25 août dernier, ou depuis le vapeur "Union," un PORTE-MANTEAU EN CUIR, ayant une couverture en toile, marqué

J. H.,
Q.

Toute information à cet égard sera reçue avec reconnaissance et libéralement récompensée par

ROBERT HAMILTON, Ecr.,
Québec.
4 sept.—302

50,000 Dollars.

On demande à emprunter $[illegible],000 par sommes de $2,000 et au-dessus, sur propriétés foncières. Première hypothèque.

S'adresser à

A. M. CHARDONNEAU,
51, Grande rue St. Jacques,
B[illegible] du *Herald*.
10 août—280 m k

L. S. COTÉ,
AVOCAT, L.L.B.,
29—Rue St. Vincent—29

M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.
Montréal, 2 Septembre 1869. 300—a k

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Vente de Meubles de Ménage, Tapis, &c., et le (Loyer d'une demeure confortable).

MARDI prochain, le 14 SEPTEMBRE courant, il sera vendu à la résidence

MOUNT CHARLES PLACE,

PASSÉ LE NO. 115, RUE ST. DOMINIQUE,

Une très jolie collection de Meubles de Salon presque neufs en Noyer, avec couverture en crin, ainsi que des fournitures de Salle à Diner en Cristal, Coutellerie, Vaisselle Plaquée, Etagère, deux Gravures Photographiés "Le Ruisseau de Cédron" et "Le Désespoir de David" publiés par la Société Biblique ; Deux belles Chromolitographies "Kids Play Ground," sujet nouveau, et plusieurs autres Chromolitographies plus petites, un Ecritoire, une Table et Pupitre combinés avec Chaises, Lampe et Vase, Tapis, Tapestry aux couleurs variées et brillantes, quelques Volumes très bien reliés des meilleurs ouvrages, un Carré de Prélart, Prélart de Passage, deux Corniches dorées toutes neuves, Lits en Cuir et en Fer, do double et simple à ressort, Lit en Eponge Patenté de Swing, Garnitures de Lit, Bureau et Miroir, Lavemains avec dessus en marbre, Tapis de Bruxelles, Poêle ambulant de Passage, Poêle de Cuisine à Charbon ou à Bois.

Egalement—Avec le Bail non expiré de cette belle demeure jusqu'au 1er Mai prochain en face d'un magnifique Jardin.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.
1

Vente de Meubles de Ménage, Piano Cottage, Tapis de Bruxelles, Set de Salon en Noyer noir, &c., en très bon ordre.

LUNDI MATIN, le 13 SEPTEMBRE courant, le soussigné vendra à la résidence No. 16, de la Rue St. Louis, en face de la Rue St. Hubert, tout l'ameublement et effets, comprenant : Un superbe Piano Cottage à 6⅔ Octaves et en Bois de Rose, d'un très beau son, de beaux Tapis de Bruxelles, recouvrant deux Salles, presque neufs, Set en Noyer Noir et en Crin, Table de Centre à Pied sculpté, 7 Sets de Rideaux, Corniches, Sideboard en Noyer Noir, (avec tablettes pour vaisselle en verre), Tables de Salle à Diner à Panneaux et à extension, Chaises de Salle à Diner, diverses Peintures et Chromolitographies, dont l'une représentant le paysage de la Pointe du Moulin à Vent de Montréal 1760, Horloge Ormolu, Etagère et Ornements, Service de Table, Cuillères et Fourchettes en argent d'Allemagne, Coutellerie de "Rogers" Nappes et Serviettes en Toile, deux petits Poêles, le contenu de quatre Chambres à Coucher, Tapis de Bruxelles et autres, Lits et Oreillers de Plumes, 12 Couvrepieds, Couchettes en Noyer et en Fer, un Bain, Effets de Toilette, Lavemains et une petite quantité de Linge de Lit, Couvrepieds, &c., un Capot en Loup de Prairie, une Peau d'Ours, do bordée en Mouton, un Ecritoire avec Pupitre et Fauteuil, Poêle et Ustensiles de Cuisine, avec le Bail des dites prémisses jusqu'au 1er Mai prochain.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.
1

GAUTHIER, DUSSEAULT & Cie

ENCANTEURS

ET

MARCHANDS A COMMISSION

No. 280, Rue Notre-Dame

NOUVELLE BATISSE JOSEPH BEAUDRY
8 juin. 227

McMILLAN & CARSON

MARCHANDS-TAILLEURS ET DE HARDES FAITES EN GROS,

150, RUE McGILL, MONTRÉAL,

Demandent la permission d'attirer l'attention des Marchands de l'Est et de l'Ouest sur la quantité et la variété de leur assortiment de Hardes. Vû l'habileté, le soin, l'attention avec laquelle ils font l'achat et le choix de leur assortiment, les soussignés se flattent qu'il se trouvera digne de l'attention des acheteurs qui viennent se pourvoir sur notre marché. Conditions libérales. On sollicite une visite et un instant d'examen de l'assortiment.

MM. McM. & C. désireraient aussi dire à leurs amis et à leurs anciens clients qu'ils ont repris leurs affaires de pratique et qu'ils viennent de recevoir un assortiment de Marchandises Choisies. Ce département sera conduit par des Tailleurs habiles, et sera séparé et distinct de leur Commerce de Gros. Tous les ordres qui leur seront confiés recevront le soin et l'attention qui ont caractérisé leur maison pendant bien des années.

McMILLAN & CARSON.
10 sept.—2 m k

HUITRES FRAICHES,

HUITRES FRAICHES,

VENANT D'ARRIVER

DE CARAQUETTE,

A VENDRE

Chez P. Rivard,

225 & 227, RUE DES COMMISSAIRES.

M. P. R. annonce au public qu'il a fait des arrangements avec une maison de Caraquette, pour lui fournir, durant la saison, des huitres directement de l'endroit, qu'il vendra à bon marché et qu'il pourra garantir.

AVIS AUX AMATEURS.

Montréal, 8 Septembre 1869.—305—dm B

CHARBON A VENDRE

LEHIGH PITTSTON,

Charbon Ecossais ! !

ARCHER, LABELLE & Cie.,

10—Rue du Port,—10

7 Septembre. 301—um c

BUREAU DU COMITE CANADIEN

DE

L'Œuvre des Zouaves Pontificaux.

LE COMITÉ donne avis qu'il a ouvert son BUREAU à l'angle des Rues ST. VINCENT et STE. THÉRÈSE où devra s'adresser toute personne ayant affaire au dit comité.

Entrée sur la ruelle Ste. Thérèse, No. 3.
Montréal, 3 Septembre. 302
(Les journaux sont priés de reproduire *gratis*.)

Chambres à Louer.

On demande pour deux personnes DEUX GRANDES CHAMBRES A LOUER, non meublées, au premier ou au second étage, dans une famille privée où il n'y a pas d'enfant.

Des références si on le désire.

S'adresser à ce bureau.
25 août—ds p 293

Pensionnaires Demandés.

On demande dans une famille privée un ou deux pensionnaires.

S'adresser a ce Bureau.
25 mars.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. BOOKER.

Ce Soir.

LIVRES, LIVRES !

MERCREDI, le 8 SEPTEMBRE courant, sera vendue, UNE LIBRAIRIE PRIVÉE, comprenant plus de 1,000 VOLUMES,—ANGLAIS, FRANÇAIS, CANADIENS, diverses, CLASSIQUE et de LITTÉRATURE GÉNÉRALE,—aux Salles d'Encan, 361 Rue Notre-Dame.

Sur demande les Catalogues sont fournis.

Vente à SEPT heures P.M., et continuera les soirs suivants jusqu'à ce que le tout soit vendu.

A. BOOKER,
304 Encanteur.

Meubles de Ménage de première classe, presque neufs et en bon état.

MARDI, le 14 courant, M. BOOKER vendra par encan, à la résidence 179, rue Bleury, tout le superbe AMEUBLEMENT ainsi que les EFFETS. Le tout n'ayant servi que quelques mois. Sans réserve.

Vente à DIX heures.

A. BOOKER,
2 Encanteur.

Chevaux de Carosse, English Brougham, Volante, &c., &c. &c.

MERCREDI, LE 15 SEPTEMBRE,

M. BOOKER a reçu instruction de l'HON. JOHN ROSE, MINISTRE DES FINANCES, qui va laisser le Canada, de vendre à l'encan au BAZAR ROYAL de CHEVAUX d'ALLOWAY, Rue Cotté, une excellente paire de Chevaux de Carosse, Chesnut, 16 mains, un English Brougham, par Thorne ; une Volante par Gingras, Harnais double et simple, Selles, Brides, &c., &c.

Voir la liste.

Vente à DEUX heures et demie P. M.

A. BOOKER,
2 Encanteur.

EXHIBITION ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET HORTICULTURE

DE MONTREAL

Les 14e, 15e et 16e Jours de Septembre prochain

AU CERCLE A PATINER VICTORIA

RUE DRUMMOND

CONCURRENCE DE PRIX OFFERTS POUR TOUT LE CANADA, POUR

Fruits,
Fleurs,
Légumes,
Produits Agricoles
Volatilles,
Oiseaux Chanteurs,
&c., &c., &c.

PRIX SPECIAUX POUR LES PLANTES CULTIVÉES PAR LES ENFANTS.

On peut se procurer la liste des prix et toutes informations du Secrétaire.

J. E. PELL, Secrétaire,
139, rue St. Antoine.
18 août—287 1 k c

EFFETS REQUIS

A L'OUVERTURE DES CLASSES

A L'ENSEIGNE

DU CADENAS DORÉ,

Couchettes en Fer, Matelas à Ressorts, Boites de Toilettes en ferbanc complètes avec Brosses, Peignes, Miroirs, Services de Table, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Anneaux pour Serviettes, Canifs, Ciseaux, &c., &c., chez

L. J. A. Surveyer,
524, Rue Craig.
27 Août 295—um k

LIVRES NOUVEAUX !

LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE—Son importance dans le temps présent, Par Mgr. de Hetteler, Evêque de Mayence, 1 volume in-12	0.60
PENSÉES D'UN PROTESTANT—Sur l'invitation du Pape pour la réunion à l'Eglise Romaine, brochure grand in-8	0.15
LES COULEUVRES—Par Louis Veuillot. Quatrième édition, 1 volume in-12	0.60
HISTOIRE CONTEMPORAINE, comprenant les principaux événements qui se sont accomplis depuis la révolution de 1830 jusqu'à nos jours, et résumant, durant la même période, le mouvement social, artistique et littéraire, par Amédée Gabourd, Tome huitième	1.50
CAUSERIES DU DIMANCHE.—Catéchisme des petits... voire des grands enfants, par l'abbé Victorien Bertrand, 4 volumes in-12	3.50
PETITS SERMONS OU L'ON NE DORT PAS—Par le même, 4 volumes in-12 reliés	3.25
Le même ouvrage broché	2.25
HISTOIRE DE SAINTE-MONIQUE — Par l'abbé Bougaud, 1 volume in-8	2.25
HISTOIRE DE SA SAINTETÉ PIE IX.—2 volume in-8	1.20
LE LIVRE DES MÉNAGES.—Nouveau Manuel d'Économie Domestique, contenant les notions et les renseignements les plus utiles aux ménagères pour l'achat et l'entretien du mobilier, le chauffage, l'éclairage, l'entretien et la conservation du linge et des vêtements, le blanchissage et le dégraissage, l'achat et la conservation des denrées alimentaires, la préparation des confitures, des liqueurs de ménage et des sirops, les boissons, le service des domestiques, les soins hygiéniques, les cosmétiques, la pharmacie et la médecine domestiques, etc., avec un choix des meilleures recettes et des procédés les plus simples, par G. Balèze, 1 volume in-12	0.75
MANUEL DE LA SANTÉ, ou Médecine et Pharmacie Domestiques, contenant tous les renseignements théoriques et pratiques, nécessaires pour savoir préparer et employer soi-même les médicaments, se préserver ou se guérir ainsi promptement et à peu de frais, de la plupart des maladies curables, et se procurer un soulagement presque équivalant à la santé, dans les maladies incurables ou chroniques, par F. V. Raspail, 23e édition, considérablement augmentée, 1 volume in-12	0.38

En vente à la Librairie de
C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
Rue St. Paul, 237 et 239.
3 septembre—301 r

LIVRES.

ABBÉ BERSEAUX—Les Grandes Questions Religieuses résolues en peu de mots, 4 volumes in-12	$1.00
CÉSAR CANTU—La Réforme en Italie—Les Précurseurs, in-8 broché	1.90
CÉSAR CANTU—Les Hérétiques d'Italie, in-8 broché	1.90
ABBÉ CHANTÔME—La Politique Catholique, in-12 broché	0.40
ABBÉ CHARDON—Mémoires d'un Ange Gardien, in-12 broché	0.40
MGR. DUPANLOUP—L'Œuvre par Excellence ou Entretiens sur le Catéchisme, in-8 br.	1.50
MGR. L'EVÊQUE D'ORLÉANS—L'Enfant, in-12 broché	1.13
MELLE. ZÉNAIDE FLEURIOT—Alise, 2 vols in-12 bro.	1.00
MGR. GAUME—Histoire du Bon Larron, in-12 broché	0.75
MGR. GAUME—Le Signe de la Croix, in-12 br.	0.50
MGR. GAUME—La Vie n'est pas la Vie, in-12 bro	0.50
MELLE. MOUNIOT—Raphaem de Merans in-12 bro.	0.88
ETIENNE MARCEL—Jermola, Histoire Polonaise, in-12 bro.	0.50
ETIENNE MARCEL—Souvenirs d'une Jeune Fille, in-12 bro.	0.50
MR. L. LEPREVOST—Mourieur Progrès, in-12 bro	0.10
MR. A. QUINTON—Aurélia ou les Juifs de la Porte Capène, 2 vols in-12 bro.	1.25
ABBÉ VINCENT—Pie IV et la Jeune Communeauté, in-12 broché	0.33

En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14
31 août—298 r

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DITE
NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

CAPITAL..............£2,000,000 Stg.
PASSIF...................£2,838,118 "
REVENU ANNUEL £801,801 "
FONDS PLACES EN CANADA.... $210,000

ETABLISSEMENT CANADIEN
DIRECTEURS GERANTS :

D. LORN MacDOUGALL, Ecuyer,
THOMAL DAVIDSON, Ecuyer.

DIRECTEURS :

HON. JOHN ROSE, Ministre des Finances ;
GIL. SCOTT, Ecuyer, de MM. W. Dow, & Cie. ;
C. J. BRYDGES, Ecuyer, Directeur Gérant de la Cie du Grand Tronc du Canada,
HON. THOS. RYAN, Sénateur ;
LS. BEAUDRY, Ecuyer, Nouvelle Compagnie du Gaz de la C.té.
DAMASE MASSON, de la Maison D. MASSON et FILS,

QUI SONT TOUS ACTIONNAIRES.

AVOCATS :—MM. RITCHIE, MORRIS & ROSE.
MEDECIN :—W. SUTHERLAND, Ecr., M. D.
SOUS-AGENT :—JAS. ROSS ROBERTSON.
INSPECTEUR :—WILLIAM EWING.

MACDOUGALL et DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingt-dix par cent de tous les profits sont divisés parmi les assurés, sur l'échelle des participants.

Les profits sont divisés tous les cinq ans.

Les Polices sont indisputables après avoir demeuré cinq ans en force.

On peut obtenir des prospectus et toutes les informations nécessaires au Bureau de la Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU.

La Compagnie assure des propriétés de presque toutes les descriptions, aux plus bas prix de premium, selon les risques.

Des Assurances sur les Résidences et les Meubles de Ménage peuvent être faites à des conditions spécialement libérales.

MACDOUGALL & DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX

P. R. FAUTEUX,
SOUS-AGENT.
Montréal, 8 Mai 1869—202 a

COMPAGNIE D'ASSURANCE
GUARDIAN
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE,
No. 11, Rue Lombard
LONDRES.

Capital souscrit, $10,000,000
Total des Fonds investis, au delà de $13,750,000
Fonds investis en Canada 100 000

Les Assurances contre les Pertes par le Feu sont effectuées aux conditions les plus libérales, ainsi que les pertes sans référence au Bureau à Londres. Aucune charge à payer pour Polices et Endossements.

ROBERT SIMMS & CIE.,
GEORGE DENHOLM,
Agents Généraux,
2, A LA BOURSE,
Vis-à-vis la Salle de Lecture.
19 août—288 dm k

Compagnie d'Assurance Mutuelle
CONTRE LE FEU
De la Cité de Montréal.
DIRECTEURS :
BENJAMIN COMTE, ÉCR., Président.

R. A. R. HUBERT, ÉCR,
A. C. LARIVIERE, ÉCR.,
NARCISSE VALOIS, ÉCR,
JAMES E MULLIN, ÉCR,
ANDRÉ LAPIERRE, ÉCR,
JEAN BTE HOMIER, ÉCR
NAZ. VILLENEUVE, ÉCR
FERDIND. PERRIN, ÉCR

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et plus sur ;chaque année l'a prouvé depuis 1859. Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'à fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL.
Secrétaire-Tésorier,
Montréal etobre.—36 c D

A. MATHIEU,
AVOCAT, L. L. B.
38, Rue St. Vincent
MONTRÉAL.
26 mai 217

GUSTAVE A. DROLET.
AVOCAT,
NO. 30—RUE ST. VINCENT—NO. 30
Porte voisine de DUHAMEL & RAINVILLE.
Montréal, 31 Mai 1869. 221—

DUHAMEL & RAINVILLE,
AVOCATS,
28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.
JOSEPH DUHAMEL | HENRI F. RAINVILLE.
Montréal, 11 Mai 1869. 204

A. D. JOBIN, NOTAIRE,
A
TRANSPORTÉ SON ÉTUDE
DANS LE
Bureau de la Commission Seigneuriale
"*INDIA CHAMBERS,*"
2d étage, chambre No. 4,
No. 13—RUE DE L'HOPITAL—No. 13
23 février. 191—a

FOWLER & ROY,
ARCHITECTES,

Sont DÉMÉNAGÉS de la Salle St. Patrice aux Chambres de la Banque Molson. Entrée sur la rue St. Pierre.
12 fév. 131

J. W. MOUNT, M. D.,
22, RUE STE. MARIE,
Près de la Traverse de Longueuil, Montréal
4 juin. 221

AVIS.

MM. BOURGOUIN et LACOSTE, Avocats de Montréal, viennent de former une société, et tiennent leur Bureau au
No. 41, Rue St. Vincent, Montréal.
H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE.
14 mai—199

A. LEVÊQUE,
ARCHITECTE,
ET
agent pour l'obtention des Brevets d'Invention
EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.
Bureaux : 38, Petite Rue St. Jacques.
aout—

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 6 Juillet 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées. A. M.	Levées. P. M.
		ONTARIO.		
8.00	12.30	Ottawa, p. chemin de fer(a)	7.30	6.00
8.00	......	Province d'Ontario......(a)	7 30	6.30
	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.	6.00	......
		QUÉBEC.		
8.00	......	Chemin de fer Arthabas, et Trois-Rivières	......	7.00
11.00	......	St. Remi et Hemmingford.	......	3.30
8.00	2.00	St. Hyac. et Sherbrooke..	6.00	1.15&7
8.00	......	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est	......	7.00
8.00	......	Cité de Québec p. vapeur..	......	6.15
8.00	......	Chemin de fer Richmond et Québec	......	7.00
10.00	......	Do St. Jean et Rouse's Pt.	......	3.30
10.00	......	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt	......	3.30
		MALLES LOCALES.		
9.30	......	Beauharnois	7.00	......
11.00	......	Chambly (aussi 6 A M) et St Césaire......	......	2.30
11.00	......	Contrecœur, Varennes et Verchères	......	2.30
10.00	......	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	......
11.00	5.15	Huntingdon	7.00	3.30
9.30	5.15	Lachine	7.00	3.30
10.00	......	Laprairie et St. Lambert	......	1.15
11.00	......	Longueuil	6.00	2.00
......	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne......	7.00	......
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	......	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin	7.00	......
......	2.45	St Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	......
8 & 10	......	St. Jean et Station St Armand	8.00	3.30
8.00	......	Trois-Rivières par la Rive Nord	......	1.30
		PROV. MARITIMES.		
....	....	N. Brunswick et Isle P. E.	......	7.00
....	......	Halifax, N.-E......	......	7.00
....	......	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de Terre-Neuve.)	......	
		ETATS-UNIS.		
8 & 10	......	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	......	3.30
8 & 10	......	I. Pond & Portland	......	1 & 7
8.00	12.30	Etats de l'Ouest	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payés d'avance vià New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles : Pour Havane et Indes Occidentales, vià Havane, tous les Jeudis P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.	......	3.30
		GRANDE BRETAGNE.		
		la Ligne Canadienne.. Vendredi	....	7.00
		do Cunard, vià N.-Y.. Lundi.....	....	3.30
		Brême (si l'adresse le comporte) vià N.-Y...... Mardi......	......	3.30

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 8.10 A. M. à 7.10 P. M.
Do do ouverts jusqu'à 1.40 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à .30 A. M., 1.15, 55.4 et 9.00 P. M. Le Dimanche à 900 P. M.

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada
1869—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1869.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit.

POUR L'OUEST :

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à .... 8.30 A M
Express de nuit do do .... 7.30 P M
Train d'accommodement pour Cornwall et les stations intermédiaires.......... 5.10 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires.......... 7.15 A M
Trains pour Lachine à 5.30 A. M., 7.00 A. M., 9.00 A. M., midi, 1.30 P. M., 3.00 P. M., 4.40 P. M., 5.00 P. M., et 6.30 P. M.
Le train de 1.30 P. M., va à la frontière.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond e les stations intermédiaires.................. 7.00 A M
Express pour Boston .... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston viâ le Vermont Central.................. 4.30 P M
Express pour Québec, Gorham et Portland .... 2.00 P M
Express pour New-York et Boston viâ Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à.................. 5.30 A M
Do do do do do.. 4.40 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à.................. 10.10 P M

☞ Chars-dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Le train de 3.00 p. m. va jusqu'à la Ligne de la Province.

Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.

Il y a à bord un comfort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations s'adresser aux guichets, Station Bonaventure et 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
Montréal, 7 juin. 2

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE
MONTRÉAL et QUÉBEC.

A partir de LUNDI, le 3 Mai courant, les vapeurs QUÉBEC et MONTRÉAL laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour QUÉBEC, comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

PRIX DU PASSAGE :
Première Classe, Souper et Chambre inclus, $3
Seconde Classe.......................... $1

Les Billets de Passage et les Cabines seront retenus au Bureau, sur le Quai Richelieu, près du vapeur.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE
Agent Général
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
203, Rue des Commissaires,
Montréal, 1er mai 1869

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres Ports Intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 3 Mai prochain les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis,et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

Vapeur TROIS-RIVIÈRES, Capt. Jos. Duval, pour Trois-Rivières, Sorel, Maskinongé, Yamachiche, Rivière du Loup et Port St. François, les Mardis et Vendredis à deux heures P. M.

Vapeur MOUCHE-A-FEU, Capt. E. Laforce, à l'arrivé du *Trois-Rivières* à Sorel pour St. Aimé et les ports intermédiaires sur la rivière Yamaska.

Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur CHAMBLY, Capt. Frs. Lamoureux, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, pour Terrebonne et l'Assomption, tous les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis, à trois heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement spécifiant la valeur ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE,
Agent Général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
203, Rue des Commissaires,
Montréal, 12 mai 1869. 206

La Compagnie de Navigation de Laprairie.

A partir de LUNDI, le 7 Juin, et jusqu'à avis contraire, le vapeur LAPRAIRIE, Capt. Hébert, fera ses voyages comme suit :

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS,
De Laprairie—à 6.00 a. m., 9.00 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal —à 7.30 a. m., 11.00 a. m. et 4.30 p. m.

LES MERCREDIS ET SAMEDIS,
De Laprairie—à 6.00 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal—à 11.00 a. m. et 4.30 p. m.

Excursions à Laprairie tous les Samedis et Dimanches, si le temps le permet.

Les Samedis { De Montréal à 4.30 p. m.
De Laprairie à 6.30 p. m.
Les Dimanches { De Montréal à 1.30 p. m.
De Laprairie à 5.00 p. m.

J. BROSSEAU,
Secrétaire.
5 Juin—225 x k

VAPEUR POUR ST. LAMBERT.
SAISON DE 1869.

Pour l'accommodement des familles résidant à Montréal, qui ne laissent pas la ville durant les mois de l'été, on a décidé de vendre des Billets Trimestriels de Famille aux prix réduits suivants, savoir :

Billet Trimestriel de Famille bon pour un homme, une femme, deux enfants et une servante........................ $5.00
Pour chaque enfant additionnel $1.00

Ces billets seront bons pour tous les voyages réguliers du bateau pour trois mois à dater du jour de leur émission, et offrent la chance de laisser la ville à peu de frais durant ces temps de chaleur et de poussière, et permettent d'aller respirer un air frais et une brise froide sans qu'on ait le trouble et les dépenses à faire lorsqu'on veut aller à la campagne.

Le vapeur (si le temps le permet) voyagera régulièrement suivant ce qui est annoncé par la table des heures de voyage.

On peut obtenir des billets de famille aux prix susdits du Capt. HEALEY, à bord du vapeur ou de JOHN B. HELLIWELL, agent à commission, 504, rue St. Paul.
14 juillet 257

COMPAGNIE DE NAVIGATION CANADIENNE
DEUX LIGNES QUOTIDIENNES.

MALLE ROYALE et ligne directe pour Beauharnois, Cornwall, Prescott, Ogdensburgh, Brockville, Alexandria Bay, Clayton, Gananoque, Kingston, Oswego, Charlotte, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.

Cette magnifique ligne comprend les VAPEURS EN FER DE PREMIÈRE CLASSE suivants, l'un desquels laisse le Bassin du Canal, à Montréal, chaque matin (les dimanches exceptés) à NEUF heures, et Lachine à l'arrivée du convoi qui laisse la gare Bonaventure à MIDI, pour les Ports ci-dessus, savoir :

SPARTAN............	Capitaine	Fairgrieve,
PASSPORT............	"	Sinclair,
KINGSTON	"	Farrell,
ABYSSINIAN	"	Estes,
BANSHEE............	"	Bailey,
CORINTHIAN..........	"	Dunlop,
MAGNET............	"	Simpson,
CHAMPION............	"	Carmichael,
ATHENIAN	"	Morley,
LORD ELGIN.........	"	Couvrette.

En communication à Prescott et Brockville avec les chemins de fer de la Cité d'Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc., à Toronto et Hamilton avec les chemins de fer pour Collingwood, Stratford, London, Chatham, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukie Galena, Green Bay, St. Paul, etc. ; et avec le vapeur "City of Toronto" pour Niagara, Lewiston, les Chûtes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

LIGNE DIRECTE

Un de ces vapeurs part tous les jours à 7 heures A. M., [dimanche excepté], et à son arrivée à Lachine à 9 heures A. M., il y aura un train express pour Ogdensburgh, Alexandria Bay, Clayton, Oswego et Rochester, en connexion avec le chemin de fer de New-York pour Niagara Falls et Buffalo.

Les vapeurs de cette ligne sont sans RIVAUX et présentent aux voyageurs par la perfection de leurs arrangements des avantages que nulle autre ligne puisse offrir. Ils passent par tous les rapides sur le St. Laurent et au milieu du beau paysage du Lac des milles Iles pendant le jour.

La plus active expédition est donnée au fret pendant que les prix en sont aussi bas que sur les vaisseaux ordinaires.

On donne des billets de passage pour se rendre directement par le chemin de fer du Great Western.

On peut se procurer des billets ainsi que toute information de WM. PALMER, aux Hôtels, ROBERT MCEWEN, au bureau du fret, au Bassin du Canal ; et au Bureau 73 rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent
Malle Royale ligne directe,
Bureau, 73 rue St. Jacques,
Montréal, 24 mai 1869.—200

Compagnie Générale Transatlantique.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

SAINT LAURENT,	Lemarie,	Samedi, 18 Sept.
VILLE DE PARIS,	Surmont,	Samedi, 2 Oct.
LAFAYETTE	Rousseau,	Samedi, 16 Oct.
PEREIRE,	Duchesne,	Samedi, 30 Oct.

Prix du Passage en Or, y compris le Vin
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première Cabine, $160 | Seconde Cabine, $75
POUR PARIS :
(Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord)
Première Cabine, $145—Seconde Cabine, $78

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennuis et d'argent.

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York.
T. W. GRIFFITH & CIE,
Coin des Rues St. François-Xavier et St. Sacrement, Montréal.
19 juillet—261 r

POUR CHICOUTIMI.
Le Nouveau et rapide Vapeur "Clyde,"
CAPT. M. LECOURS,

Laissera le Quai St. André, tous les Samedis matin à 7 heures, durant tout le mois de Septembre, arrêtant à la Baie St. Paul, Eboulement, Baie Murray, Rivière du Loup et Tadousac.

En revenant, le "Clyde," partira de Chicoutimi à 3 heures Dimanche après-midi, laissant la Rivière du Loup à 7 A. M., et la Baie Murray à 10 A. M. tous les Lundis.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY,
Secrétaire.
9 septembre—1

RIVIERE DU LOUP ET BAIE MURRAY
Le Nouveau et rapide Vapeur "Clyde,"
CAPT. M. LECOURS,

Durant tout le mois de Septembre, laissera le Quai St. André tous les Mercredis et Samedis matins à 7 heures, arrêtant à la Baie St. Paul, Eboulement et Baie Murray.

En revenant, laissera la Rivière du Loup à 7 A. M., et la Baie Murray à 10 A. M., tous les Lundis et Jeudis matins. Pour la commodité des familles qui reviennent, le "Clyde," restera au Quai de la Rivière du Loup tous les Mercredis soirs.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY,
Secrétaire.
9 septembre—1

Compagnie de Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Le superbe vapeur en fer *CITY OF QUEBEC*, Capt. Thomas Connell, laissera le Quai des Indes Occidentales, MARDI, 14 Sept., à 4 h. P.M., pour PICTOU, N. E., arrêtant à la Pointe aux Pères, Métis, Gaspé, Percé, Chatham, New Castle, Miramichi, Shédiac et Charlottetown, Isle du Prince-Edouard, à chaque voyage aller et retour de manière à permettre aux steamers d'arrêter vis-à-vis Métis, afin de débarquer et recevoir les passagers à chaque voyage depuis cette date jusqu'au 14 septembre.

Les steamers arrêtent en connexion à Pictou avec le chemin de fer d'Halifax, N.-E., à Shédiac avec le steamer de l'Ile du Prince Edouard, et le chemin de fer de St. Jean, N.-B., de là par steamer à Eastport, Portland, Boston, et Fréderiction.

Les steamers *Secret* et *City of Quebec* ont été appareillés durant l'hiver et munis de nouveaux et élégants salons supérieurs, salles de goût et ponts de promenade, et ont chacun des accommodements de première classe pour au delà de 100 passagers de cabine et autant d'entrepont.

Billets de première classe directe de Montréal à Halifax, N.-E., sans repas ni cabine.$13.50
Avec cabine et repas................ $20.00
Billets de première classe de Montréal à St. Jean, sans repas ni cabine............ $12.50
Avec cabine et repas.... .... $18.50
Billets de Montréal à Eastport, sans repas ni cabines............................ $14.00
Billets de Montréal à Portland, sans repas ni cabine................................ $16.00
Billets de Montréal à Boston, sans repas ni cabine................................ $17.00

Pour billets de retour pour excursion à Halifax, N. E., et de Québec à St. Jean, N. B., le prix d'un billet et demi—Repas extra.

Pour fret et passage, s'adresser à
W. MOORE, Gérant,
Québec.
G. HEUBACH, Agent,
31, rue St. François-Xavier, Montréal.
1er juin—221 x k

EXCURSIONS à LONGUEUIL
A BORD DU
VAPEUR "LONGUEUIL,"
Jusqu'à nouvel ordre.

Les Dimanches { du Pied du Courant à 1.30 P. M.
de Longueuil à 2.00 P. M.

Et alternativement toutes les demi heures jusqu'à 6½ heures du Pied du Courant.
26 juin—cj 213

COMPAGNIE de NAVIGATION de L'OUTAOUAIS.
Steamers de la Malle 1869.

De MONTRÉAL à OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) arrêtant à Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe aux Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Majors, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham. Les superbes et rapides steamers neufs, *Prince of Wales*, Capt. H. W Shepherd, *Queen Victoria*, Capt. A. Bowie.

Un train laisse chaque matin à SEPT heures, (les Dimanches exceptés) le Dépôt de la Rue Bonaventure, en connection, à Lachine, avec le steamer *Prince of Wales* (Déjeuner) pour Carillon, en traversant le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et le Lac des Deux-Montagnes, de Carillon par chemin de fer à Grenville, relie le steamer *Queen Victoria* (Diner) pour Ottawa.

EN DESCENDANT—Le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 A. M. ; les passagers arrivant à Montréal à 4.45 P. M.

Le comfort et la bonne administration cette ligne sont sans égal, et le voyageur jouit le long de la route des scènes les plus pittoresques et le plus séduisantes.

Les touristes désirant faire un voyage d'agrément peuvent se procurer des Billets de Retour de Montréal à Carillon, bons pour un seul jour au prix d'un seul billet.

Les passagers pour les célèbres Sources Caledonia seront débarqués à L'Orignal.

Les *Paquets par Express* seront transportés tous les jours à toutes les stations de la route.

On pourra se procurer des billets de passage d'aller, retour ou d'excursion à Ottawa et les points intermédiaires au bureau, bâtisses de la Librairie Mercantile, Rue Bonaventure, ou à bord du steamer.

On peut aussi se procurer des billets d'aller et retour pour Ottawa au Dépôt Bonaventure.

Steamer de marche DAGMAR,
Capitaine McGOWAN.

EN MONTANT.—Laisse le Bassin du Canal, les Mercredis et Samedis à 6 A.M.

EN DESCENDANT.—Laisse Carillon, les Lundis et Jeudis à 6 A.M.

R. W. SHEPHERD.
Mai 17 1869. 209

COMPAGNIE DES VAPEURS OCEANIQUES DE MONTRÉAL

sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des Malles du CANADA et des ETATS-UNIS—Arrangements d'été, 1869.

Les passagers ont enregistrés pour Londonderry et Liverpool.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Scandinavian.....	3000	tons....	[En construction]
Prussian	3000	"	Lt. Dutton, R.N.R.
Austrian..........	2700	"	Capt. J. Wylie.
Nestorian.........	2700	"	Capt. A. D. Aird.
Moravian.........	2650	"	Capt. Brown.
Peruvian.........	2600	"	Capt. Ballantine.
Germany.........	3250	"	Capt. J. Graham
European.........	2646	"	Capt. Bouchette
Hibernian	2434	"	Lt. Smith, R.N.R.
Nova-Scotian	2300	"	Capt R. S. Watts.
North-American..	1784	"	Capt. Richardson.
Damascus........	1600	"	Capt. Trocks.
Ottawa	1831	"	Capt. Archer.
St. David.........	1650	"	Capt. Scott.
St. Andrew......	1432	"	Capt. Ritchie.
St. Patrick........	1207	"	Capt. H. Wylie.
Norway........		"	Capt. C.N. Mylins
Sweden..........		"	Capt. Mackenzie.

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Québec chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) laisseront Québec comme suit :

NESTORIAN.................	11 Septembre
PRUSSIAN.................	18 "
AUSTRIAN.................	25 "
MORAVIAN.................	2 Octobre
HIBERNIAN.................	9 "
PERUVIAN.................	16 "

Prix du Passage de Québec :—
Cabine.......................... $70 à $80
Entrepont.......................... $25

Les Steamers de la Ligne Glasgow (faisant voile de Glasgow chaque MARDI, et de Québec pour Glasgow chaque JEUDI) partiront de Québec comme suit :

OTTAWA.................	9 Septembre
ST. DAVID.................	23 "
ST. ANDREW.................	30 "
ST. PATRICK.................	7 Octobre

Prix du passage de Québec :—
Cabine.......................... $60
Entrepont.......................... 25

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser A Portland à J. L. FARMER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE & Co. ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25, Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & Co. ; à Rotterdam, à G. P. ITTMANN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17 Gracechurch street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Clyde street ; à Liverpool, à ALLAN BROS. & CO., ou à

H. & ALLAN,
Coin des rues Youville et Commune
Montréal, 31 Mai 1869 1869—220.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU
AVIS AUX ACTIONNAIRES.

UN DIVIDENDE INTERIM DE CINQ PAR CENT sur le FONDS CAPITAL de cette Compagnie, a été déclaré ce jour et sera payable au Bureau de la Compagnie, le et après VENDREDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Les LIVRES DE TRANSPORT seront fermés du QUINZE au TRENTE SEPTEMBRE courant, les deux jours inclusivement.

Par ordre,
J. N. BEAUDRY,
Secrétaire-Trésorier.
BUREAU DE LA COMPAGNIE DU RICHELIEU,
Montréal, 6 Septembre 1869. } 304

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ
DE LA
Cité de Montréal.
34ME DIVIDENDE.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT a été déclaré sur le Fonds Capital payé de la Compagnie et sera payable le et après MERCREDI, le QUINZIÈME jour de Septembre prochain.

Les livres de Transfer seront fermés depuis le 1er jusqu'au 15 proximo, chaque jour inclusif.

Par ordre du Bureau,
L. BEAUDRY,
Directeur-Gérant.
25 août—293

La Banque du Peuple
DIVIDENDE NO. 68.

Les Actionnaires de LA BANQUE DU PEUPLE sont par les présentes notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 4 0/0, QUATRE PAR CENT a été déclaré sur le Capital de cette Banque, et sera payable LUNDI, le 6 SEPTEMBRE prochain et les jours suivants.

Le livre de transfert sera fermé depuis le 16 jusqu'au 31 Août inclusivement.

A. A. TROTTIER,
Caissier.
Montréal, 13 Août 1869.—qs c 284

BANQUE MOLSON

Les actionnaires de la Banque Molson sont par les présentes notifiés qu'on a déclaré ce jour un DIVIDENDE DE TROIS PAR CENT sur le Fonds Capital, pour le semestre courant, et qu'il sera payable au bureau de la banque, le et après le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Le livre de transport sera fermé du 15 au 30 proximo inclusivement.

Par ordre du Bureau,
WM. SACHE,
Caissier.
Montréal, 31 août 1869.—299 1 c

Société permanente de Construction
DU
District de Montréal.
DIVIDENDE NO. 11.
AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un Dividende de CINQ PAR CENT, faisant Dix par cent par année sur les Parts Permanentes de cette Société, a été déclaré et sera PAYABLE le et après le PREMIER OCTOBRE prochain, au bureau de la dite société. Le livre de transports sera fermé du 15 septembre au 1er octobre inclusivement.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Sec.-Trésorier.
Montréal, 3 septembre 1869.—303

Vente de Bois sur les Terres des Sauvages.

Des SOUMISSIONS adressées au Surintendant Général des Affaires Indiennes, seront reçues jusqu'à JEUDI, le 30 Septembre, pour du Bois vendable, sur les réserves sous mentionnées et séparément.

Les soumissions peuvent spécifier soit une somme en bloc, qui sera payée dans les deux semaines suivant l'acceptation, ou un prix ou bonus par mille carré additionnel à une piastre pour le loyer du terrain, comme suit :

Chêne équarri par 1000 pieds cubes..........	$30.00
Do en billots seiés par 1000 pieds, mesure au pouce..................	$5.00
Pin rouge, Epinette rouge, Orme, Bouleau, Erable, Frêne ou Noyer, par 2000 pieds, mesure cubique..............	$16.61
Do do Billots seiés par 1000 pieds, mesure cubique..............	$3.00
Pin blanc, Cèdre et Epinette blanche, par 1000 pieds cubes	$15.00
Do do Billots seiés par 1000 pieds, mesure de pouce..............	$1.60
Douves à Tuyaux par la mesure de 1900......	$15.00
Indes Occidentales do do	$5.00
Etretoises de Chemin de Fer en Epinette rouge, Cèdre ou Pin, par 100........	$3.00
Poteaux de Télégraphe par 100............	$8.00
Piquets en Cèdre do	$3.00
Epinette rouge, mesure linéaire par 1000 pds	$13.66
Ile Malpole (le bois doit être coupé dans 3 ans)	

			Environ 10,000 âcres
Réserve du Little Point', 2 ans	do	do	2,146 "
Rivière du Sable.........	do	do	2,650 "
Réserve de Sarnia.......	do	do	6,000 "
Réserve du Lac Temiscaming, en haut de l'Ottawa, dans la ligne provinciale.........			38,400 "

ET. PARENT,
S. S. D'E.
Branche des Sauvages, Dépt. du Sec. d'Etat,
Ottawa, 25 Août 1869.
WM. SPAGGE,
D. S. S.
299—m c

AVIS.
Union St. Jean Baptiste de Montréal

L'UNION ST. JEAN BAPTISTE donne avis qu'elle a passé une motion réglementaire comme suit

Que tout membre qui aura payé toute redevance à Union St. Jean Baptiste d'ici au premier août prochain, aura droit à ses bénéfices.

De plus, passé le premier août prochain, tout membre qui n'aura pas payé ce qu'il doit à la dite société, elle prendra les moyens légaux à faire payer ses membres sans d'autre avis.

Par ordre,
JOHN McCOUGHAN.
20 juillet—262

AVIS.

La prochaine Assemblée Régulière de la Chambre des Notaires de Montréal aura lieu VENDREDI, le QUINZE du mois d'OCTOBRE prochain, à 11 heures A.M., au lieu ordinaire.

Par ordre,
H. LAPPARE,
Sec. C. N. M.
Montréal, 6 Septembre 1869. 304—B 1

GLACE ! GLACE ! GLACE !

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses glacières, il pourra, cette année, fournir de la glace à un plus grand nombre de consommateurs que par le passé.

Pour les prix, s'adresser à
JOSEPH CHRISTIN,
149 Rue Sanguinet.
1er mai —197

1869. AUTOMNE. 1869.

WM. J. McMASTER & CIE

Se permettent d'annoncer à leurs pratiques et au commerce en général, qu'ils sont prêts à exhiber l'assortiment aussi varié que considérable de leurs importations en MARCHANDISES SÈCHES DE GOUT, et le vendre aux meilleurs termes,

Leur assortiment d'Étoffes Canadiennes est plus considérable qu'il n'a jamais été, et comprend tous les genres de Tissus fabriqués dans le pays.

Ils offrent en outre en vente au compte des manufactureurs :—

4,000 Paires Couvertures Blanches du Canada.
4,000 do do Grises do
1,000 Pcs Tweeds 250 Pcs Flannelles

SACS, CORDES ET TAPIS EN COTON CANADIEN, AUX PRIX DES FABRICANTS

Carré Victoria, Montréal.
27 août—m k 295

ENSEIGNE DU MARTEAU
FERRONNERIES,
POELES DE CUISINE

POELES DE CUISINE pour Bois ou Charbon, avec Réservoir en Cuivre et Réchaud pour Assiettes, &c.

POELES DOUBLES, &c, &c.

COUCHETTES EN FER, avec un Assortiment Général de Ferronnerie.

BALANCES, BÊCHES, FOURCHES, &c.

☞ *VIEUX POELES PRIS EN ÉCHANGE*

G. LEPAGE,
210, RUE ST. PAUL,
Coin de la Place Jacques-Cartier.
17 avril—185 sm

ATTENTION !

MM. BRODEUR & BEAUVAIS tout en remerciant leurs amis et le public de Montréal, de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu pendant l'année dernière, leur donne information qu'ils ont en mains un bon assortiment de BOTTES et SOULIERS à des prix raisonnables et de la meilleure qualité d'ouvrage. Ils ont aussi des Souliers et Bottines Anglais et Français importés ; des Souliers d'Eté pour Dames, Messieurs et Enfants, des Chaussures d'Automne et des SOULIERS DE SATIN BLANC POUR DAMES, DES CONGRESS DE KID et des PANTOUFLES, avec ou sans talons.

Nous nous sommes aussi assurés des services de M. HAROLD, Maître-Ouvrier pour les ouvrages de commande. Nous répondrons avec diligence et soin à tous les ordres qui nous seront laissés et sous le plus court délai.

BRODEUR & BEAUVAIS,
Successeurs de J. & T. BELL,
14 Août—284 r 273, Rue Notre-Dame.

J. GARDNER,
Chimiste et Pharmacien,
457 RUE NOTRE-DAME (PARTIE OUEST)
ET
211 et 213, RUE NOTRE-DAME
(PARTIE EST)
A reçu par le Steamer DACIA
DIRECTEMENT DE LONDRES,

Approvisionnement récent de Drogues, Médecines Chimicales et Brevetées, Brosses à Cheveux, à Ongles, à Dents ; Menthe Poivrée Anglaise et autres en Lozange.

—AUSSI.—

Quinine, Camphre, Chloroforme de Duncan, Chlorodyne de Browne, magnifique Savon Brun de Patey, *Ridge's Patent Food*, Brosses de Gosnell &c., &c., &c.

—AUSSI EN STOCH—

Sangsues Fraîches, Huile de Cannelle, Clous de Girofle, Menthe Poivrée, Lavande, Rosemary, Sassafras Lemon, belles Doubles Chamomilles et jolies Tinnevelly Senna, &c., &c.

J. GARDNER,
CHIMISTE,

Propriétaire du Vin Piquant Quinine, Poudre à Boulanger, Remède contre la Toux, et Remède Epileptique.
14 juillet. 257

NITRO-KALI DE GOULDEN
OU
ESSENCE DE SAVON

SUPÉRIEURE à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme fesant le savon sans graisse ou lessive et avec peu ou pas de trouble.

En vente chez les Droguistes, Epiciers et Marchands du pays.

MESSIEURS :

Kerry Frère & Crathern,	Evans, Mercer & Cie.,
Lymans, Clare & Cie.,	E. D'Avignon,
Picault & Fils,	Tate & Coverton,
H. R. Gray,	R. Spencer,
Sutherland,	McCrory,
J. Coyle,	P. McCrory,
Devins & Bolton,	W. McGibbon,
Dufresne & McGarity,	W. McLaren,
C. Reay,	J. Hutchison,
A. Shannon,	R. Foster,
R. Edson,	R. McIntosh,
J. Laverty,	W. McGowan,
	&c., &c., &c.

Fait seulement par l'inventeur.
J. GOULDEN,
117 & 179, Rue St. Laurent, Montréal.
10 Juillet. 254

VINS FRANÇAIS
A PRIX RÉDUITS
AU
BAZAR PARISIEN

Première qualité pour $2.50 la caisse, ou 70 centins le gallon en prenant 3 gallons ou plus.

—AUSSI—

Un nouveau choix de CHAUSSURES des meilleures fabriques de Paris, pour Dames et Demoiselles, ainsi qu'un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE pour cadeaux, &c, &c.

D. BOURGEOIS ET CIE,
233, Rue Notre-Dame, 233

Agence Générale de Collections

M. T. GIROUX, bien connu du public, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir un Bureau d'Agence Général au No. 44, RUE ST. VINCENT, Montréal, où il se chargera de toute espèce de collection, vente et achat de propriétés, location de maisons, perception de loyer, &c, et porteur de lettres funéraires.

Références—Alex. Dubord, J. B. Rolland, A. Lapierre & Fils, Jac. Grenier, F. P. Pominville.
21 juin 238

DISPENSAIRE DE LA CITÉ
Vis-à-vis M. Thos. Mussen,
No. 252, RUE NOTRE-DAME.

Le soussigné, (dernièrement et pendant plusieurs années chez MM. LYMAN, CLARE & CIE., prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a fait l'acquisition du fonds de l'établissement susdit, qui existe depuis plusieurs années et récemment sous la conduite de M. Z. Fortier.

Les affaires seront conduites sous la surintendance personnelle du soussigné, et un assortiment choisi de

Drogues et de Préparations Chimiques

Les plus pures sera constamment en mains. Il compte pouvoir mériter le patronage des amis actuels de l'établissement, et espère ainsi s'assurer une part dans la confiance et l'aide du public.

Son assortiment de

Parfumeries, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles et à Dents, et autres Articles de Toilette

sera de qualité supérieure, bien choisi, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

☞ Les prescriptions seront préparées avec soin.

J. EUGENE D'AVIGNON,
Licencié du Collège des Médecins et Chirurgiens.
Mar 1869.—155 n k

DEMENAGEMENT.

Le soussigné invite respectueusement ses amis et le public en général à visiter son nouvel établissement situé au No. 71 Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Dubord connue sous le nom de "Hôtel Montréal" où ils trouveront une table des mieux servis, une cour spacieuse et une écurie de première classe, le tout à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné donnera sa cour gratis à toutes personnes qui voudront y mettre leurs voitures.

N. ROBERT
Montréal, 1 Mai

DR. L. O. THAYER, le célèbre OCULISTE et AURISTE, déménagera au premier de Mai prochain, du No. 153, Grande Rue St. Jacques, au No. 223, Rue Notre-Dame, au-dessus de MM. Dufresne & McGarity, où il pourra être consulté sur toutes les maladies et inflammations des Yeux et des Oreilles.

La cataracte guérie, les yeux louches dressés et les yeux artificiels posés.

Madame Mongeau, de Verchères, aveugle par l'inflammation guérie dans peu de temps, et beaucoup d'autres.
15 avril. 183—r

Avis aux créanciers de Archibald McNaughton.

Le soussigné donne par les présentes avis qu'il sera prêt à payer un dividende sur toutes réclamations qui pourront être présentés dûment attestées le et après le DIXIÈME jour de JUILLET prochain.

MAURICE CUVILLIER.
Montréal, 7 Juin 1869. 227—c

Banque des Marchands du Canada.
AVIS

EST par les présentes donné que la résolution suivante a été passée par le Bureau des Directeurs de cette Banque, à une assemblée d'iceux tenue le dixième jour de Juillet courant, savoir :

Résolu :—Que conformément au Rapport des Directeurs de cette Banque approuvé à l'Assemblée Annuelle des Actionnaires, tenue le cinquième jour de Juillet courant, les LIVRES DE SOUSCRIPTION soient ouverts au Bureau de cette Banque à Montréal, le SECOND jour d'AOUT prochain, pour la souscription de VINGT MILLE ACTIONS du Fonds-Capital de cette Banque, pour être fermés le PREMIER jour de NOVEMBRE prochain, sujet néanmoins à une prolongation du temps de la clôture de tels Livres par une Résolution de ce Bureau, et que les suivants soient les termes et conditions auxquels sera faite telle souscription :

PREMIÈREMENT.—Que chaque personne qui, d'après les Livres de cette Banque, le dernier jour de Juin dernier, sera un Actionnaire d'icelle, aura droit de souscrire au pair pour une somme égale à une moitié du Stock qu'elle possédera alors, sur paiement d'un versement de dix par cent sur le nouveau Stock ainsi souscrit.

SECONDEMENT.—Qu'aucune demande ultérieur ne soit faite sur le nouveau Stock ainsi souscrit, à moins que les Directeurs soient d'opinion que les intérêts de la Banque l'exigent ; et que dans tels cas, telles demandes soient faites en versements de dix par cent chacun avec au moins trois mois d'intervalle entre le temps fixé pour le paiement de chaque versement ; mais les Actionnaires peuvent en aucun temps faire tels paiements sur l'à-compte du nouveau Stock ainsi que cela pourrait leur convenir, pourvu que tels paiements soient versements égaux de dix par cent sur le montant du nouveau Stock souscrit ; ou pourront payer de temps à autre tel nombre d'actions qu'ils désireront avec l'intérêt depuis la date des derniers dividendes antérieurs et telles actions étant ainsi payées en entier avec intérêt seront transférées au crédit des Actionnaires dans le Livre de Stock de la Banque et donneront alors au détenteur d'icelles le droit de recevoir des dividendes complets d'icelles.

TROISIÈMEMENT.—Les dividendes *pro rata* seront payés aux périodes régulières sur tout Stock partiellement payé.

QUATRIÈMEMENT.—On ne permettra pas qu'aucun transfert sur le Stock ainsi souscrit ne soit fait ainsi dans les Livres de la Banque à moins que le montant total des actions que l'on désire transférer ne soit payé en entier avec l'intérêt accru depuis la date du dernier dividende antérieur.

CINQUIÈMEMENT.—Les Directeurs pourront disposer de telles actions du nouveau Stock qui pourrait n'être pas ainsi souscrit dans le dit temps prescrit par les présentes règles, ainsi qu'ils le jugeront opportun pour les intérêts de la Banque.

Et que tels Livres de Souscription soient ouverts conformément à icelles.

Par ordre de ce Bureau,
JACKSON RAE,
Caissier.
257

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
LOUIS CALIXTE BARBEAU, Failli.

LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS CALIXTE BARBEAU,
Par POMINVILLE & BÉTOURNAY,
Ses Procureurs *ad litem.*
Montréal, 23 Juillet 1869. 266—dm B

AVIS.

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.

J. O. MERCIER.
Montréal, 25 mars 1869.—169

LA MINERVE,
JOURN
POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIR
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR
DUVERNAY, FRÈRES,
No. 16,
RUE ST. VINCEN
TROIS ÉDITIONS :
Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadair
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
EDITION QUOTIDIENNE......... $6
" SEMI .... $4.
" HEBDOMADAIRE.........